Communauté de Communes du Pays des Couleurs

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2013

Arandon
Bouvesse-Quirieu
Brangues
Charette
Corbelin
Courtenay
Creys-Mépieu
Le Bouchage
Les Avenières
Montalieu-Vercieu
Morestel
Parmilieu
Passins
Porcieu-Amblagnieu
Sermerieu
St-Sorlin-de-Morestel
St-Victor-de-Morestel
Vasselin
Veyrins-Thuellin
Vézeronce-Curtin

1] LE MOT DU PRÉSIDENT

2] LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MODE D'EMPLOI

1] Carte d'identité - p 5
2] A quoi ça sert - p 6
3] Ses représentants - p 9
4] Ses partenaires - p 10

3] LES ACTIONS DE L'ANNÉE

1] Les grands enjeux communautaires - p 11
2] Le développement économique - p 14
3] Tourisme et cadre de vie - p 22
4] Le Développement durable et L'environnement - p 24
5]- animation culturelle - p 29
6] Emploi, logement et politique sociale - p 32
7] Urbanisme et foncier - p 37
8] Equipements sportifs du lycée - p 40
9] Communication et promotion - p 42
10] Le travail partenarial - p 44
11] La CCPC au quotidien - p 46

4] GESTION BUDGETAIRE ET FINANCIERE

1] Comptes administratifs 2013 - p 48
2] Principales recettes 2013 - p 49
3] Principales dépenses 2013 - p 50
- Dépenses de fonctionnement - p 51
- Dépenses d'investissement - p 51

1] LE MOT DU PRÉSIDENT

L'année 2013 a été la dernière année du 4ème mandat de présidence de l'intercommunalité créée en 1986.

En l'espace de ses 27 ans d'existence, la structure a vu le contexte économique et financier changer tandis que l'augmentation de la population impose à minima la préservation des services existants, à défaut de leur développement.

Les domaines de compétence de la Communauté de Communes du Pays des Couleurs sont aujourd'hui multiples et variés.

Si la restriction des moyens financiers pourrait tenter les communes de lui transférer de nouvelles compétences, il faut rester prudent et avoir toujours à l'esprit que le niveau communautaire doit véritablement apporter une valeur ajoutée à l'action publique locale. Il existe différents moyens de travailler ensemble et la mutualisation peut être un autre mode de réponse que le transfert de compétence.

La prudence s'impose d'autant plus que la "réforme territoriale" ne manquera pas de faire monter en puissance les intercommunalités. La CCPC devra être capable de s'inscrire dans l'avenir, avenir synonyme d'un territoire plus grand et de compétences plus nombreuses. Les élus n'ont désormais plus d'autre choix que de raisonner véritablement à l'échelle communautaire et non plus à l'échelle communale.

C'est dans ce contexte que le Pays des Couleurs a déjà identifié des possibilités de rapprochement avec d'autres communautés voisines. Tel est le cas de la Communauté de Communes de l'Isle Crémieu avec laquelle nous avons une longue habitude de travail partenarial qui va encore s'intensifier dans le cadre de la nouvelle compétence relative aux rivières. Tel est le cas de la Communauté de Communes Rhône Chartreuse de Portes (Briord) dans l'Ain dont les 5 000 habitants pourraient rejoindre le Pays des Couleurs tant ils partagent le même bassin de vie.

Quoi qu'il en soit, jour après jour, la CCPC poursuit inlassablement son action comme vous pourrez le voir dans le présent rapport d'activités, sans jamais perdre de vue sa mission essentielle qui est d'être à l'écoute et de répondre, autant que faire se peut, aux besoins de la population locale.

Olivier BONNARD
Président de la Communauté de Communes
Du Pays des Couleurs

2] LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MODE D'EMPLOI

Quelques dates ....
1986 : naissance de l'EPCI avec la création du District du Canton de Morestel

2000 : le District devient la Communauté de Communes du Pays des Couleurs (CCPC)

2003 : inauguration du Centre d'Activités Nouvelles

2006 : installation dans le nouvel hôtel communautaire

2008 : accueil d'une 19ème commune avec Parmilieu

2011 : nouveau Schéma Départemental de Coopération Intercommunale

2013 : accueil d'une 20ième commune avec Corbelin

1 Carte d'identité

Le Pays des Couleurs s'étire sur près de 35 km le long de la rive gauche du Rhône, en prolongement du plateau de l'Isle Crémieu, au nord-est du département de l'Isère, dans le territoire dit du "Haut-Rhône Dauphinois". Il constitue une intercommunalité majeure qui, à la date du 1er janvier 2013, regroupe 20 communes et représente une population de près de 32 000 habitants.
Sa caractéristique est de compter 3 bourgs centres : Morestel, Les Avenières et Montalieu-Vercieu.

Ce territoire offre une réelle qualité de vie et doit gérer judicieusement la pression foncière exercée par la proximité de Lyon.
Malgré le constant accroissement de la population, le Pays des Couleurs a su conserver son appréciable caractère rural.

La CCPC dispose de moyens financiers et humains qui lui sont propres. Elle est incontestablement un acteur indispensable de la conduite des politiques sur le territoire et joue le rôle d'interlocuteur unique et privilégié exigé par les différents partenaires.

1 - Parmilieu
2 - Porcieu-Amblagnieu
3 - Montalieu-Vercieu
4 - Charette
5 - Bouvesse-Quirieu
6 - Creys-Mépieu
7 - Courtenay
8 - Arandon
9 - St-Victor-de-Morestel
10 - Passins
11 - Morestel
12 - Brangues
13 - Sermerieu
14 - Le Bouchage
15 - Vézeronce-Curtin
16 - Vasselin
17 - St-Sorlin-de-Morestel
18 - Les Avenières
19 - Veyrins-Thuellin
20 - Corbelin

2 A quoi ça sert ?

Si les communes disposent d'une compétence dite "générale", il n'en est pas de même pour une communauté de communes. Celle-ci ne peut intervenir que dans les domaines de compétences qui lui ont été transférés par ses membres.
Les compétences communautaires peuvent évoluer dans le temps selon une procédure bien définie : après un positionnement de principe du conseil communautaire, chaque commune doit délibérer en faveur ou non du transfert de compétence. La modification des statuts intervient par arrêté préfectoral si les règles requises de majorité sont respectées. Le délai nécessaire est ainsi de l'ordre de 6 mois.

Il est important de souligner que, normalement, un transfert de compétence s'accompagne d'un transfert de charges. Cela signifie que les communes doivent verser à la Communauté de Communes l'équivalent des crédits qu'elles consacraient jusque-là à la compétence avant son transfert...
Force est de constater que, au Pays des Couleurs, ce n'est que très rarement le cas.

Les compétences actuelles de la CCPC ont été principalement actées par l'arrêté préfectoral du 23.10.2006. Depuis lors, ces compétences ont été complétées par l'arrêté préfectoral du 17.09.2012 et celui du 23.01.2014 concernant plus particulièrement les NTIC, les rivières, le maintien à domicile et le transport des élèves dans le cadre des activités communautaires.

L'intégralité des compétences est rappelée ci-après :

Compétences obligatoires prévues par l'article L 5214-16 I du Code Général des Collectivités Territoriales :

A - Développement économique

Actions de développement économique d'intérêt communautaire ; Sont d'intérêt communautaire :
> soutien aux comices agricoles au travers des sociétés d'agriculture,
> animation et promotion économique en dehors du commerce de proximité,
> immobilier d'entreprise dans les zones d'activités communautaires en dehors de l'immobilier d'entreprise appartenant aux communes au 1er janvier 2007 selon plan joint,
> pépinières d'entreprise,
> aides directes et indirectes conformément à la réglementation pour les entreprises s'implantant sur les zones d'activités communautaires,
> observatoire économique,
> acquisition, réhabilitation, aménagement de friches industrielles pour usage économique ou requalification environnementale,
> politiques contractuelles de dynamisation commerciales y compris les ORC,
> accueil et soutien à la création d'entreprise,
> organisation d'actions de formation en faveur du tissu économique,
> soutien des actions du groupement des OTSI,
> Accompagnement du Service Agricole de Remplacement Nord-Isère.

Aménagement, gestion et entretien de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, d'intérêt communautaire. Sont d'intérêt communautaire toutes les zones d'activités existantes ainsi que toutes les nouvelles zones inscrites dans les documents d'urbanisme y compris les équipements et installations connexes nécessaires à leur bon fonctionnement.

B - Aménagement de l'espace

> SCOT
> Schéma de secteur
> Zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire. Sont d'intérêt communautaire les ZAC créées au titre des zones économiques communautaires.
> Toute procédure d'urbanisme (lotissement, PAE,...) nécessaire à la réalisation des zones économiques.
> Animation et suivi des politiques contractuelles de développement territorial sur le territoire communautaire passées avec l'Europe, l'Etat, la Région ou le Conseil Général (CDPRA, Pays,...).
> Mise en place des informations du fond numérisé pour l'ensemble du territoire.
> Etude, réalisation et gestion d'un réseau haut débit.
> Communications électroniques, développement du haut et du très haut débit
> Consultance architecturale.
> Constitution de réserves foncières destinées aux activités communautaires.
> Etudes et suivi des procédures d'aménagements majeurs du territoire : PNR et A48..

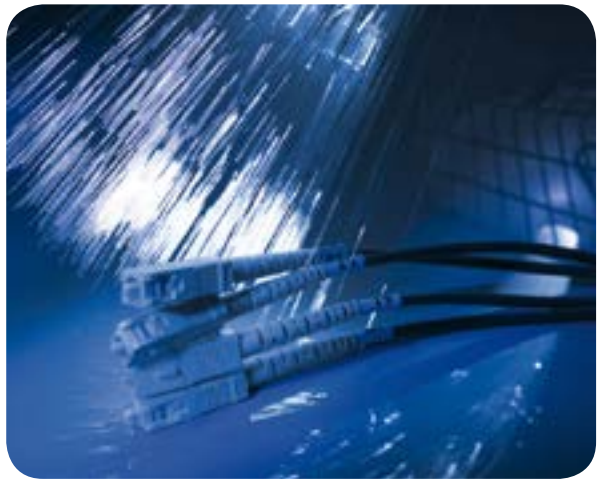

Compétences optionnelles prévues par l'article L 5214-16 II du Code Général des Collectivités Territoriales :

A - Politique du logement social d'intérêt communautaire et action, par des opérations d'intérêt communautaire en faveur du logement des personnes défavorisées.

Sont d'intérêt communautaire :
> Le programme local de l'habitat (PLH).
> Les opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH).
> Le comité local de l'habitat (CLH).
> Les aires d'accueil des gens du voyage dans la limite du plan départemental.
> Les actions favorisant l'implantation de logements sociaux sur le territoire.

B - Protection et mise en valeur de l'environnement

> Élimination et valorisation des déchets ménages et déchets assimilés.
> Élimination et valorisation des déchets industriels banaux.
> Lutte contre les espèces végétales ayant des nuisances sur la santé publique (ambroisie,...).
> Réalisation d'opérations de sauvegarde, de valorisation et d'entretien des cours d'eau du type "contrat de rivière" ou similaire, hors fleuve Rhône.
> Politique de développement et de préservation des haies dans le cadre de l'opération "objectifs haies".

C - Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs et d'équipements d'enseignement préélémentaire et élémentaire.

> Construction, aménagement et entretien des équipements sportifs d'intérêt communautaire : sont d'intérêt communautaire les équipements sportifs liés au lycée du territoire.
> Dans la mesure où ils participent à l'apprentissage de la natation en milieu scolaire, les travaux de construction d'équipements neufs et les travaux de remise aux normes des équipements nautiques existants sur le Pays des Couleurs, y compris les travaux d'entretien entrant dans le champ de la compétence précitée.

D - Action sociale d'intérêt communautaire.

Est d'intérêt communautaire :
> le soutien des ateliers d'insertion et des actions d'alphabétisation.
> l'organisation et la gestion du Relais Services Publics.
Les actions en faveur de :
> l'information et l'orientation des jeunes en lien avec le CRJ,
> l'insertion à travers la mission locale, les associations d'insertion.
> l'hébergement des personnes âgées dépendantes par le soutien matériel et financier aux EHPAD du territoire communautaire.
> Les études et actions favorisant le maintien à domicile des personnes âgées et/ou handicapées dans le but de revaloriser les réseaux de solidarité (soutien financier aux services d'aide à domicile intervenant sur le territoire et autorisés par le Président du Conseil Général en application de l'article L.313-3 du code de l'action sociale et des familles, ou titulaires d'un agrément délivré par la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi en application du code du travail).

Compétences facultatives

A - Aménagement touristique

> Création, valorisation et signalétique des sentiers de randonnée du PDIPR selon le plan ci-joint.
> Création et gestion de parcours nouveaux dans le cadre du projet Léman à la mer et "Voie verte".
> Sentier botanique de Charray à Vezeronce-Curtin et observatoire ornithologique de l'étang de la Salette à Courtenay.

B - Politique culturelle et socio-culturelle

> Actions intercommunales favorisant la promotion des bibliothèques et médiathèques du territoire.
> Promotion du patrimoine et des produits du territoire à travers le soutien à la Maison du Pays des Couleurs.
> Actions favorisant le développement de Brangues comme village de littérature.
> Soutien des associations socioculturelles rattachées au lycée.
> Eveil musical en milieu scolaire primaire.

C - Eclairage public des voies :

> Réseau existant : prise en charge des dépenses de fonctionnement dont achat d'énergie et des dépenses d'investissement liées à l'éclairage public des voies publiques existantes (hors éclairage des édifices, bâtiments et équipements publics, hors illuminations) dans le but d'une gestion homogène en matière de mise aux normes et de sécurisation du réseau, d'amélioration de la qualité de l'éclairage public, de réduction de la consommation électrique et de la pollution lumineuse.
> Réseau à créer : maîtrise d'ouvrage des travaux d'extension du réseau d'éclairage public dans le cadre de voirie nouvelle et des travaux de création de points lumineux supplémentaires (préoccupation de sécurité) avec participation des communes par fonds de concours à hauteur de 50 %.

D - Transport des scolaires

> Transport des élèves du territoire dans le cadre des activités communautaires.

E – Incendie et secours

> Participation financière au SDIS.
> Soutien de la formation des jeunes sapeurs pompiers.
> Soutien des amicales des sapeurs pompiers.

3 Ses représentants

Le Conseil Communautaire

Il comptait 27 membres titulaires depuis l'arrivée, au 1er janvier 2013, de Corbelin, chaque commune disposant au minimum d'un représentant puis d'un délégué supplémentaire par tranche de 1 500 habitants. Cette composition a été appelée à évoluer dans le cadre de l'application de la loi du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales et prévoyant de nouvelles règles applicables après le renouvellement des conseils municipaux de mars 2014. Les 20 communes membres de la CCPC se sont accordées en 2013 sur la nouvelle composition du conseil avec la règle d'un siège de droit à chaque commune et un siège supplémentaire par tranche de 1 000 habitants soit **43 conseillers communautaires à compter de mai 2014**. Cette nouvelle composition a été entérinée par arrêté préfectoral du 17.10.2013 et la salle du conseil a été réaménagée en conséquence.

La préparation des séances du conseil, tout comme l'exécution des décisions qui en ressortent, obéissent à des règles bien précises. En 2013, le conseil communautaire s'est réuni 11 fois. L'activité de la CCPC s'est traduite par 221 actes administratifs soit 30 délibérations du conseil communautaire, 42 décisions du Président et 49 arrêtés. La convocation du conseil communautaire doit être accompagnée d'un rapport de présentation et des projets de délibérations. Le compte-rendu est affiché à l'extérieur de l'hôtel communautaire et adressé aux mairies par voie électronique. Il est également consultable sur le site internet de la CCPC www.lepaysdescouleurs.fr

Le Bureau

Composé du Président et des vice-présidents, il se réunit 15 jours avant la tenue d'une séance du conseil communautaire afin d'en préparer l'ordre du jour (soit 9 fois en 2013). En 2013, les membres du Bureau étaient les mêmes que depuis le début du mandat en 2008 à savoir :

Le Bureau

M. Olivier BONNARD, Président .

M. Gérard GUICHERD, en charge des finances. En cas d'absence ou d'empêchement du Président, le 1er Vice-Président assure provisoirement son remplacement dans la plénitude de ses fonctions.

M. Jean-Claude CHAMPIER, 2ème Vice-Président, en charge du développement économique .

M. Christian RIVAL, 3ème Vice-Président, en charge des affaires juridiques et de l'aménagement du territoire en terme d'urbanisme .

M. Gilbert MERGOUD, 4ème Vice-Président, en charge des actions touristiques et socio-culturelles et des actions de communication

M. Christian GIROUD, 5ème Vice-Président, en charge de l'aménagement et de la préservation de l'espace .

M. Jean-Claude BUHAGIAR, 6ème Vice-Président, en charge de l'élimination et la valorisation des déchets, de la gestion du patrimoine de la Communauté de Communes et de l'aménagement et de la gestion des aires d'accueil des gens du voyage.

M. Gérald REVEYRAND, 7ème Vice-Président, en charge du logement social et de l'action sociale.

La composition du Bureau est appelée à évoluer, en parallèle de la composition du conseil communautaire, à compter de 2014.

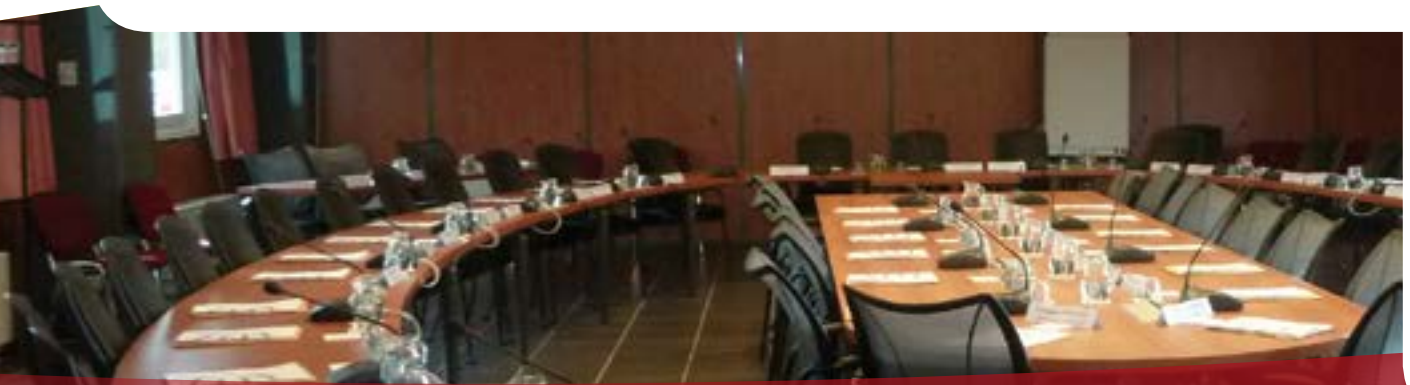

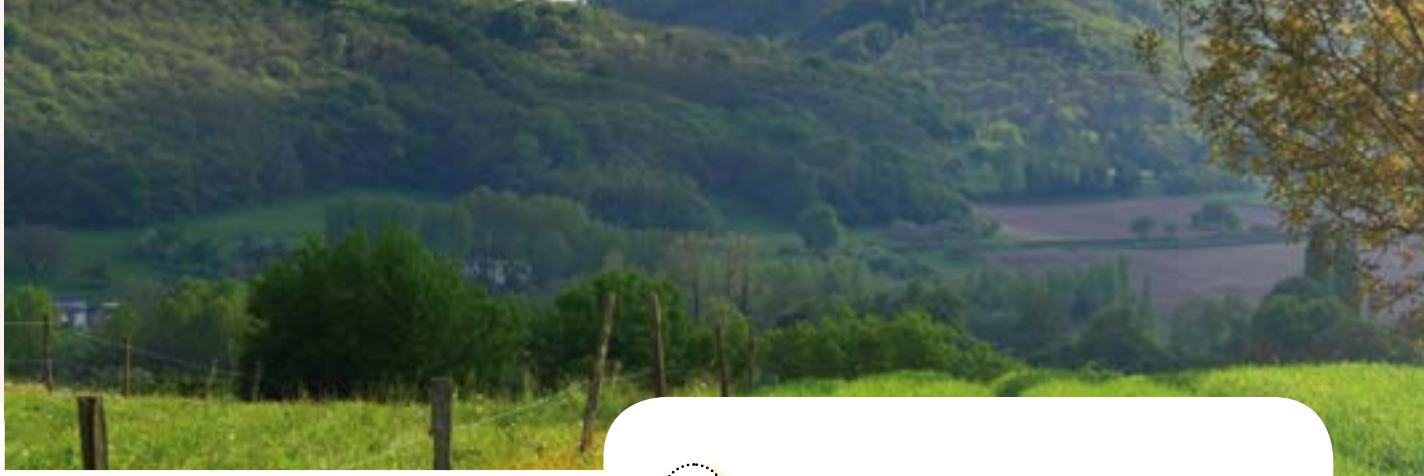

Les commissions, comités consultatifs et groupes de travail

Dans les 6 mois suivant l'installation du conseil communautaire, le règlement intérieur de la CCPC doit être adopté comme le prévoit l'article L 2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales puisque la Communauté comprend au moins une commune de 3 500 habitants.

Ce règlement prévoit que le conseil communautaire forme, autant que de besoin, des **commissions spécialisées** chargées d'étudier et de préparer ses décisions (commission d'appel d'offres et d'adjudication et jury de concours d'architectes, commission des Finances et de la fiscalité, commission d'évaluation des charges transférées, commission intercommunale des impôts directs).
Il prévoit également que le conseil communautaire peut décider, pour l'examen d'une ou plusieurs affaires, de créer des **commissions spéciales ou "groupes de travail"** dont les activités peuvent cesser dès que l'affaire a été instruite.

Le règlement intérieur permet également au conseil de créer des **comités consultatifs** sur toutes affaires d'intérêt intercommunal relevant de sa compétence sur tout ou partie du territoire communautaire. Ces comités comprennent toutes personnes désignées pour une année en raison de leur représentativité ou de leur compétence et notamment des représentants des associations locales. Ils sont présidés par un membre de l'organe délibérant désigné par le Président. La composition et les modalités de fonctionnement des comités consultatifs sont fixées par délibération du conseil communautaire. Toutefois des comités peuvent être légalement constitués dans les mêmes conditions pour une durée limitée à l'étude d'un dossier particulier.

4 Ses partenaires

Les partenaires potentiels de la CCPC sont nombreux mais leur capacité d'accompagnement financier est inexora -blement à la baisse.

Ce phénomène se constate malheureusement au niveau de l'Europe et de l'Etat mais aussi du Conseil Régional et même du Conseil Général.
Les critères d'attribution des aides, à l'inverse, sont toujours plus contraignants (innovation, exemplarité...).
Cependant, les relations avec ces partenaires restent essentielles et doivent être plus que jamais privilégiées.

Il s'agit d'être extrêmement crédible dans les projets présentés qui doivent reposer sur une forte volonté politique communautaire.
La CCPC doit désormais compter sur son propre budget et sur un partenariat étroit avec ses communes pour agir concrètement à l'échelle locale car la réforme de la fiscalité et celle des collectivités bouleversent les règles du jeu jusqu'alors établies.

3] LES ACTIONS DE L'ANNÉE

1] LES GRANDS ENJEUX COMMUNAUTAIRES
2] LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
3] TOURISME ET CADRE DE VIE
4] DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ENVIRONNEMENT
5] ANIMATION CULTURELLE
6] EMPLOI, LOGEMENT ET POLITIQUE SOCIALE
7] URBANISME ET FONCIER
8] EQUIPEMENTS SPORTIFS DU LYCÉE
9] COMMUNICATION ET PROMOTION
10] LE TRAVAIL PARTENARIAL
11] LA CCPC AU QUOTIDIEN

1 La prospective financière et le pacte financier et fiscal

Le mandat s'inscrit dans un contexte où la prudence budgétaire s'impose et cela a bien été compris par les élus d'où le suivi strict de la prospective financière chaque année. Il convient de souligner combien les domaines de la fiscalité et du budget sont complexes.

Il ressort en effet régulièrement des débats du conseil que les notions d'attribution de compensation ou de dotation de solidarité restent parfois mal comprises. Le Vice-président en charge des finances et la commission du même nom ont vocation à expliciter autant que de besoin ces mécanismes.
Au-delà de la prospective financière, un autre outil pourrait aider au positionnement de l'action communautaire d'une part et de l'action communale d'autre part.
Il s'agit du pacte financier et fiscal qui accompagne le projet de territoire.

2 La volonté de préserver l'existant

Suite à l'abandon du projet de piscine couverte intercommunale en raison de son coût élevé dans un contexte économique tendu, les élus se sont préoccupés de la **préservation des 3 piscines existantes** sur le territoire soit à Montalieu-Vercieu (Vallée Bleue), à Morestel et aux Avenières.

Ces équipements servent en effet incontestablement à une population plus large que celle des seuls bourgs centres notamment pour l'apprentissage scolaire de la natation. C'est pourquoi la CCPC intervient désormais aux côtés des communes pour les importants travaux de remise aux normes des piscines.

Dans le même esprit, l'accompagnement du chantier de restructuration de l'hôpital intercommunal local à Morestel, le soutien aux services d'aide à domicile, au service agricole de remplacement, la montée en puissance du Relais Services Publics sont autant d'actions matérialisant la ferme volonté des élus locaux de préserver les services existants au Pays des Couleurs.

3 Le nouveau Schéma Départemental de Coopération Intercommunale

La place de l'intercommunalité en France reste un sujet de débat permanent avec la question notamment de la pertinence des limites territoriales.
En effet, certaines intercommunalités n'atteignent pas le seuil critique des 10 000 habitants tel que défini par l'Etat pour justifier leur existence. Si tel n'est pas le cas de la CCPC, elle est cependant concernée par le nouveau Schéma Départemental de Coopération Intercommunale.
Ainsi, la commune de CORBELIN a rejoint le Pays des Couleurs au 1er janvier 2013.

Ce schéma a également souligné l'absence de structure adaptée à la problématique des rivières ce qui a conduit à une nouvelle prise de compétence communautaire telle qu'exposé en page 26.
Par ailleurs la question des limites administrative reste posée. Les caractéristiques communes entre la CC du Pays des Couleurs et la CC de l'Isle Crémieu plaident depuis plusieurs années pour un rapprochement des 2 structures à défaut de leur fusion. Par ailleurs les communes de la CC Rhône Chartreuse de Portes, situées dans l'Ain sur la rive droite du Rhône ont exprimé officiellement leur volonté de rattachement au Pays des Couleurs dont elles partagent le bassin de vie. L'Etat a été saisi de cette demande dans l'été 2013 mais la réponse se fait attendre. Si le fait que les 2 intercommunalités se situent en limite des départements de l'Isère et de l'Ain peut être perçu comme une complication administrative, cela ne saurait pour autant être un obstacle insurmontable.

4 La nécessité de disposer d'un projet de territoire

Un "projet de territoire" est le résultat d'une réflexion engagée par les élus locaux pour assurer le meilleur développement possible de leur territoire. Il résulte de la combinaison de deux termes :
> celui de "projet" qui signifie "la projection, l'idée de ce que l'on veut construire dans le futur",
> celui de "territoire" qui correspond à un espace vécu et approprié par ses habitants et ses élus qui se sentent partager le même destin.

L'élaboration d'un projet de territoire est un exercice difficile car il nécessite de **s'extraire du quotidien** pour imaginer ce que sera demain le Pays des Couleurs. L'exercice est d'autant plus complexe qu'une multitude de données sont incertaines voire inconnues. Pourtant les enjeux sont importants car aujourd'hui, les partenaires accordent prioritairement leur attention aux territoires dotés d'un tel projet. Le projet de territoire vise à centrer les actions sur les enjeux réellement stratégiques, en termes d'économie, de social, de services à la population, de développement durable, etc...

Fin 2011, la trame du projet de territoire du Pays des Couleurs s'articulait autour de 3 axes majeurs et d'égale importance, à savoir travailler et entreprendre, vivre et s'épanouir, préserver et valoriser le cadre de vie.

Cependant, parce que le projet de territoire ne peut se limiter à une liste à la Prévert, son contenu doit faire l'objet d'une **véritable appropriation politique**.
Certains des points du projet de territoire restent soumis à débat, sachant que l'action communautaire peut nécessiter à nouveau une modification des compétences de la CCPC et donc de ses statuts.

2] Le développement économique

1 Le parc d'activités du Pays des Couleurs

La 1ère tranche de 8 ha viabilisés de ce Parc d'Activités d'intérêt départemental sur Arandon et Courtenay est en fin de commercialisation d'où le lancement de la 2ème tranche, autorisée avec déclaratif d'utilité publique par arrêté du 9 juillet 2009. La quasi-totalité des acquisitions amiables a été réalisée et il a été décidé de lancer la procédure d'expropriation début 2014 pour les terrains restant à acquérir en cas d'impossibilité de négociation.

Un lot est en cours de cession à une SCI afin de permettre le développement de l'entreprise BUKOMECA.

La cartographie ci-contre explicite le peu de disponibilité actuelle de terrain viabilisé Parc d'Activités du Pays des Couleurs.

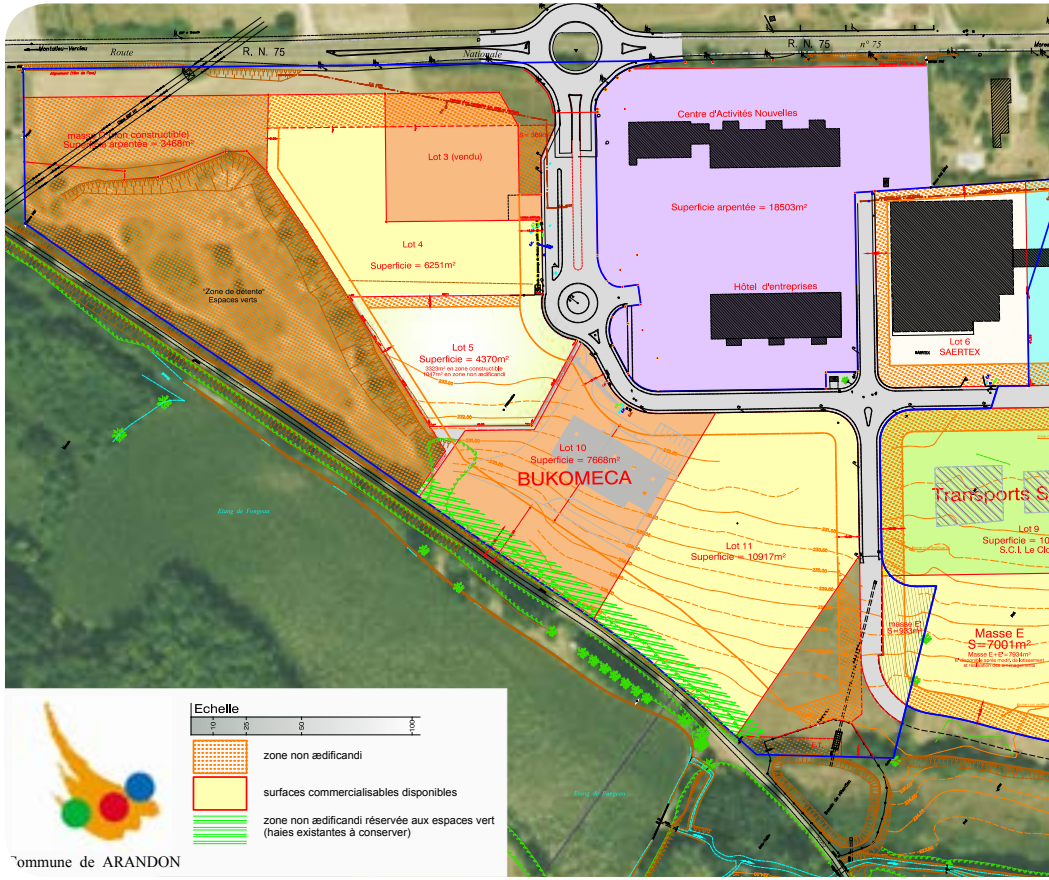

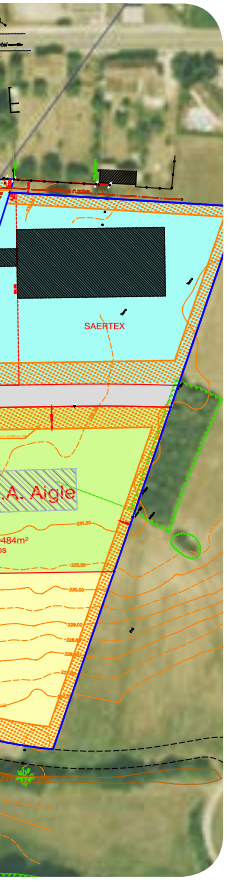

2 Centre d'Activités Nouvelles et Hôtels d'entreprises

Une vraie entreprise représentant 64 emplois au 31/12/2013.
Ces structures qui proposent une location de modules de bureaux (de 15 à 35 m²) et d'ateliers (de 150 à 450 m²) ont accueilli 20 entreprises porteuses de 68 emplois durant l'année 2013.

Voici les sociétés présentes au 31/12/2013 dont la plupart était déjà présente en 2012.

ALLSERTI *Tôlerie*
AESAR *Construction de machines spéciales*
C.I.M.O.E *Maîtrise œuvre autoroutière*
CHIMIREC *Traitement de déchets industriels*
CRISTAL'SAC *Fabrication et négoce d'emballages plastiques*
EXPERT SECURITE *Sécurité/gardiennage*
GESTIPHARMA *Gestion tiers payant pharmaciens*
G.H EQUIPEMENT *Négoce et maintenance de matériels mécaniques*

GC DEVELOPPEMENT *Vente de matériel de chauffage lié aux énergies renouvelables*
IFKA GRAFIK *Studio de création graphique*
I.T.C *Réalisation de kits de moulage*
MECATISS *Protection incendie*
N1 PHOTO *Photographie/Multimédia*
RENOV'AMBIANCE *Rénovation meubles*
TAD France *Fabrication de bols vibrants*
SCMI *Soudures chaudronnerie*

3 Aménagement des zones d'Activités autres que le parc d'Activités du Pays des Couleurs

La Levaz Basse à Vézeronce-Curtin

> Cette zone dédiée principalement aux services est entièrement commercialisée. **Les 2 derniers lots restant à commercialiser et ayant fait l'objet de la signature d'un compromis fin 2012 se sont concrétisés par une vente définitive en avril 2013.**
Elle accueille les entreprises suivantes :
Ambiance's Coiffure, l'agence immobilière Arthurimmo.com, un Cabinet Infirmier, un centre de Kinésithérapie, d'Ostéopathie et de Diététique, le Laboratoire d'Analyses Médicales, un Expert Comptable, et le Sessad Camille Veyron (Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile).
Les travaux de construction pour l'implantation d'un Cabinet dentaire, d'un Cabinet de sages-femmes et d'une orthophoniste ont débuté fin d'année 2013

Zone du Mont Revolon à Montalieu-Vercieu

> Réalisation d'un parking à côté de la société MANUDO dont 10 places sont consacrées au covoiturage afin d'accompagner l'Agence de Mobilité.
La réception des travaux a eu lieu en avril 2013

Zone de la Crèche à Porcieu-Amblagnieu

> 5 580 m² restent à commercialiser sur la zone, étant précisé que ce terrain restant est rocheux et ne peut convenir qu'à une activité artisanale.

Zone des Nappes aux Avenières

> HEXCEL REINFORCEMENTS : aboutissement des négociations : le bâtiment dénommé Usine C, de 12 800 m², a été cédé en avril 2013 pour un montant de 3.100.000 € H.T.

> EFECTIS : inauguration en janvier 2013 de son bâtiment de 1 500 m² réalisé suite à notre extension de viabilisation.
8 personnes travaillent déjà au sein de ce laboratoire du groupe Efectis spécialiste des tests d'inspection et certification liés à la résistance au feu.

> IFOPSE : accompagnement du futur développement d'IFOPSE avec une cession de 9 000 m².

Zone du Bert aux Avenières

> Future extension de ADEM'S DECOUP'OXY : un compromis a été signé pour le lot 11 de 2 020 m² avec plateforme. La vente définitive doit intervenir avant le 30 septembre 2014.

> 1 lot reste à commercialiser : lot 10 de 3 429 m², sans plateforme.

4 La poursuite de la requalification des zones d'activités

Zone du Lantey à Passins
> L'opération de requalification partielle par création de liaisons douces a été réalisée : réception de fin de travaux en juillet 2013.

Zone industrielle de Morestel
> Décision de requalification d'une partie de la RD 33 - route d'argent - avec création d'une voie piétonne afin de faire cohabiter, en toute sécurité, l'ensemble des usagers (du piéton au poids lourd) et de créer un aspect de "poumon vert environnemental" au cœur de cette zone d'activités.

5 L'orientation des futures implantations et des créateurs d'entreprises

La CCPC accueille et oriente les créateurs d'entreprises et répond aux entreprises cherchant à se localiser sur le territoire.

Compte tenu de la crise économique il y a toujours un ralentissement des demandes de création et de développement d'entreprises.
Néanmoins 44 fiches contacts ont été enregistrées à la Communauté de Communes.
Nous proposons l'ensemble des terrains du territoire et les locaux vacants portés à notre connaissance pour favoriser l'implantation sur notre territoire.

6 Les bâtiments industriels et tertiaires de la CCPC

Afin de palier l'absence de bâti industriel sur son territoire la CCPC a, au cours des dernières années, mené une politique de construction de bâtiments répartis sur l'ensemble du territoire. Ces constructions ont permis d'accompagner l'implantation ou le développement d'entreprises porteuses d'emplois.

> Bâtiment relais de la zone d'activités du Mont-Revolon à Montalieu-Vercieu
Ce bâtiment de 1 180 m² construit en 2009 destiné à la location est divisé en 3 modules, tous loués en 2013 :
• Module 1 de 272 m² à VINCOTTE France (locataire depuis le 01/03/12),
• Module 2 de 313 m² à BB SANE (locataire du 15/11/12 au 30/11/13),
• Module 3 de 336 m² à DMI NETCO (locataire du 01/10/12 au 30/09/2013) et à BB SANE (depuis le 01/10/2013).

> Bâtiment industriel de stockage du Parc d'Activités du Pays des Couleurs à Arandon

Ce bâtiment de stockage de 900 m², construit en 2008, est loué depuis septembre 2008 à l'entreprise SAERTEX France.
Le développement de cette entreprise (25 salariés en CDI ET 2 CDD au 31.12.2013) installée sur le Parc d'Activités depuis octobre 2003 nécessitait cette surface de stockage supplémentaire.

> Bâtiment industriel de la Zone de Morestel

Ce bâtiment industriel a été construit en 2 temps : en 2005 une première partie de 823 m² puis en 2007 une seconde partie de 981 m². Depuis sa construction, cet ensemble de 1 804 m² est loué à SOMEP Industrie, entreprise spécialisée dans le cintrage de tube et employant 64 personnes en CDI au 31.12.2013.

> Bâtiment industriel du parc d'activités du Bert aux Avenières

CCe bâtiment industriel de 882 m² construit en 2006 est occupé depuis février 2009 par l'entreprise L'EA (L'Entreprise Adaptée) dont l'activité est la commercialisation d'articles de papeterie et d'entretien ainsi que les activités de sous-traitance industrielle et d'espaces verts.

> Bâtiment industriel de la zone des Nappes aux Avenières

Ce bâtiment de 12 000 m², dénommé Usine C construit en 2003 par la Communauté de Communes et ayant fait l'objet de négociations durant 2012 été cédé à la société HEXCEL REINFORCEMENTS en avril 2013 pour un montant de 3 100 000 € net vendeur.

> Bâtiment ancien siège de la CCPC rue du relais de poste à Morestel

Depuis septembre 2009 ce bâtiment est loué au Centre médico psychologique pour enfants.

7 Fonds de concours à destination des communes

La CCPC a mis en place un fonds de concours pour le maintien et la création de commerces et services en milieu rural, afin de répondre à la demande des habitants et éviter l'isolement des personnes âgées, la désertification des bourgs ou la création de villages dortoirs.

Ce fonds de concours s'élève à 150 000 € par an et vise à aider les communes (hors les bourgs centres des Avenières, Morestel et Montalieu-Vercieu) à hauteur de 50 % de leur investissement.
Cette aide est plafonnée à 50 000 € tous les 5 ans par commune bénéficiaire.

Les communes suivantes ont bénéficié de ce fonds de concours :
> Vézeronce-Curtin : création d'une surface commerciale de 65 m² ayant permis le transfert du bureau de tabac et un relais poste commerçant
> Brangues : création d'une surface commerciale de 40 m² dédiée à l'exploitation d'un commerce d'épicerie
> Corbelin : création d'une surface (complémentaire aux activités d'esthétique et de coiffure) et dédiée au maintien d'une agence postale communale
> Sermérieu : mise en conformité du local dédié à la plonge pour le restaurant "Auberge du Moulin" propriété de la commune.

8 Le Service Agricole de Remplacement

L'accompagnement du service agricole de remplacement figure parmi les compétences communautaires au titre du développement économique tout en revêtant une réelle dimension sociale.

Par le biais de cette structure associative portée par des bénévoles, il s'agit de permettre aux exploitants, principalement les éleveurs mais pas seulement, de poursuivre leur activité en cas de coups durs (maladie, accident) ou d'évènements plus heureux (maternité, formation, congés...).

Une enveloppe budgétaire de 10 000 € annuels a été votée à ce titre et la subvention est calculée selon les critères fixés par délibération du conseil communautaire. En 2013, l'aide versée s'est montée à 8 080 €. Cette aide financière permet de redynamiser le service et d'alléger le coût pour l'exploitant lorsqu'il demande un remplacement. Néanmoins, ce coût est loin d'être anodin tant le salaire horaire de l'agriculteur peut être en décalage avec celui des autres secteurs d'activité économique. L'action du service agricole de remplacement, en assurant de meilleures conditions de travail, doit contribuer au maintien en activité et encourager l'installation de nouveaux exploitants, que ce soit dans le cadre familial ou hors cadre familial. Pour autant, la situation reste parfois difficile et certains sont tentés de jeter l'éponge pour passer à un autre métier.

L'enjeu du service agricole de remplacement est aussi de rallier de nouveaux adhérents. Pour cela la CCPC a accompagné en 2013 une campagne de communication avec la diffusion aux agriculteurs du territoire d'une plaquette présentant le service agricole de remplacement.

SERVICE DE REMPLACEMENT AGRICOLE NORD-ISERE
Le SARNI est un groupement d'employeurs qui a la possibilité de mettre à disposition son salarié pour les motifs suivants :
EN CAS DE MALADIE OU D'ACCIDENT
SARNI
ENVIE DE SE FORMER
BESOIN DE VACANCES
POUR DES CONGES DE MATERNITE OU DE PATERNITE
du Pays des Couleurs

9 Bâtiment dédié aux artisans d'art dans la Vieille Vile de Morestel

Afin de dynamiser l'économie économique de proximité représentée par les artisans d'art, il a été décidé de rénover un bâtiment situé au cœur de la vieille ville et appartenant à la commune de Morestel. Ces travaux de rénovation ont débuté en novembre 2013. Ce petit local de 30 m² est situé dans une zone de passage très fréquentée par les touristes, au pied de la Tour médiévale de Morestel qui accueille 12 000 visiteurs par an.

La commune de Morestel, qui conserve les dépenses d'entretien, a mis ce local pour 50 ans à disposition de la CCPC qui finance les travaux de rénovation.
Bien entendu il s'agit d'accompagner des activités professionnelles déclarées et enregistrées et non de promouvoir des ventes de particuliers.

10 Autres actions engagées

> La Commission économique s'est employée à faire le **recensement des friches industrielles**.

> Une convention dénommée **convention ALIZE** a été signée pour une durée de 3 ans :
Le programme ALIZE (Actions Locales Inter-entreprises en Zone d'Emploi) a été lancé fin 1997 avec le soutien de la Datar. Ce dispositif privé, soutenu par l'action publique, vise à mettre des moyens humains et financiers à disposition de PME PMI ayant un projet de développement créateur d'emplois. Il permet d'impliquer dans la durée les grandes entreprises dans une action concrète en accompagnant le développement des PME d'un territoire. Ainsi des grandes entreprises telles que Saint Gobain, la CNR, Serge Ferrari, Total développement, Tissages Perrin, ALSTOM, etc... s'engagent à accompagner dans leur réflexion de développement les PME (aide à l'investissement, à l'export, aux problèmes de DRH, informatiques, ...etc.).
Il s'agit de créer une synergie entre grandes entreprises et acteurs du développement local en mettant à disposition d'entreprises locales des compétences ciblées en fonction de leur besoin de développement.

C'est un dispositif d'appui en compétences humaines : la convention permet à la CCPC de faire bénéficier les entreprises du territoire de cet appui en compétences. Il n'y a pas de participation financière de la CCPC hors le temps passé à mettre en relation les entreprises locales avec le dispositif ALIZE si elles en ont besoin.

> La prise de compétence **très haut débit** va permettre un travail de partenariat avec le Conseil général en vue d'alimenter en priorité les zones d'activités du territoire.

3] Tourisme et cadre de vie

1 Sentier botanique de Charray

De nombreux usagers apprécient ce parcours, facilement accessible à tout public, à travers une zone humide et une partie calcaire avec leur faune et flore spécifiques, présentées sur des panneaux explicatifs répartis le long du parcours.

Une surveillance régulière des lieux permet de définir les travaux d'entretien à réaliser, tel le remplacement de signalétique détériorée. Des équipes PRODEPARE en réinsertion professionnelle sous le tutorat de l'ONF, effectuent l'entretien courant d'élagage et de débroussaillage de la végétation plusieurs fois par an, afin que les pratiquants puissent évoluer en toute sécurité et confort sur l'ensemble de l'itinéraire. En 2012, une modification partielle du tracé avait permis d'éviter de traverser un pâturage qui constituait une situation problématique. Pour séparer ce nouveau cheminement du reste du champ, la plantation d'une haie paysagère composée d'espèces végétales locales, a été exécutée sur environ 200 mètres par un groupe d'étudiants de l'Institut de l'Environnement et de Technologies de LYON dans le cadre de chantiers pédagogiques. Cette équipe de jeunes encadrée par leur professeur, avec l'appui technique d'un bénévole de l'association LO PARVI, a effectué un excellent travail dans une joyeuse ambiance. Leur intervention terminée, toute la troupe s'est retrouvée à la salle des fêtes de Vezeronce-Curtin où la municipalité a mis à disposition les équipements nécessaires pour se restaurer. Cet accueil a été apprécié par chaque participant.

2 Observatoire ornithologique à Courtenay

Cet équipement est implanté face au site remarquable de l'étang de Salette dans lequel se reflète le village perché de Courtenay.

De nombreux utilisateurs, ornithologues confirmés ou simples promeneurs, en bénéficient. On peut observer, dans des conditions matérielles optimales, une riche avifaune sédentaire ou de passage. Il est possible de rencontrer aussi d'autres petits animaux qui fréquentent ce type de milieu, ainsi que des ânes et chevaux qui participent à l'entretien de la prairie située autour du plan d'eau.

3 Sentiers des PDIPR

Le réseau de sentiers PDIPR du Pays des Couleurs est toujours fréquenté par de nombreux promeneurs qui apprécient la diversité des paysages de notre territoire et sa richesse patrimoniale plus importante qu'on peut le croire au premier abord.

Comme habituellement, une vigilance particulière a été portée à la signalétique et l'accessibilité, afin que tous les usagers bénéficient de conditions matérielles agréables lors de leurs ballades. Une reconnaissance annuelle de terrain est effectuée sur l'ensemble des itinéraires, à laquelle s'ajoutent des visites localisées, pour déceler d'éventuels problèmes et apporter les réponses adaptées.
Des équipes de baliseurs de la Fédération de randonnées de l'Isère ont rafraîchi et complété le marquage à la peinture jaune sur les supports naturels et une entreprise spécialisée a remplacé la signalétique directionnelle vétuste ou dégradée, quelquefois hélas volontairement.
Les Communes ont aussi accompli les indispensables travaux de fauchage le long des chemins classées en PDIPR, ainsi qu'autour des poteaux et des bornes.

4 Site médiéval de Quirieu

Pour la 7ème année consécutive le site de Quirieu a accueilli durant 3 semaines (du 5 au 26 juillet 2013) un chantier international conduit par l'association Concordia, agréée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports et le Ministère de l'Environnement.

L'objectif demeure de faire du site médiéval de Quirieu un site notable du patrimoine local, sans toutefois envisager des aménagements lourds.

C'est sur le lieu du bastion que 7 jeunes, encadrés par 2 animateurs, ont créé cette année un chemin permettant aux visiteurs de découvrir ce dispositif défensif construit à Quirieu en 1544 pour adapter le site aux progrès de l'artillerie à feu. Après avoir emprunté ce chemin, les visiteurs peuvent rejoindre le haut du site et admirer au passage le muret en pierres sèches précédemment rénové par les jeunes de Concordia.

5 Brangues, village de littérature

Afin de simplifier le partenariat entre la Communauté de Communes et l'ABRAVL et de clarifier la nature des missions confiées à l'association, une convention d'objectifs a été signée. En 2013, la CCPC a alloué à l'association une somme plafonnée à 11 000 € pour l'organisation des animations littéraires et la gestion de l'espace d'exposition Claudel-Stendhal.

Comme chaque année, le Marché du livre a eu un vif succès, avec notamment une animation autour de la calligraphie chinoise.
Des animations et des expositions ont eu lieu dans l'espace, notamment une expo sur "Claudel et la Chine".
L'espace d'exposition a accueilli cette année 2 000 personnes, soit 200 de plus que l'année précédente, auxquelles il convient d'ajouter 1 000 participants aux différentes ateliers et animations.

4] Le développement durable et l'environnement

1 La Via Rhôna

En 2010, la Communauté de Communes a repris en direct le portage de l'opération Via-Rhôna et a alors signé avec le Conseil régional, la CNR et le Département des conventions officialisant la maîtrise d'ouvrage communautaire et les subventions accordées.

Elle a retenu la société Altermodal-Indiggo sur une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage afin de mettre en œuvre ce projet dans les meilleures conditions. En décembre2011 la Communauté de Communes a retenu le cabinet SCE pour la mission de maîtrise d'œuvre pour un coût de 156.700 € HT. Elle a également confié au cabinet de géomètre Chabert-Maduli l'établissement d'un relevé topographique et au bureau d'études CIDEE la réalisation des études environnementales. En novembre 2012 était présenté l'AVP avec un itinéraire prévu de 38 km pour un coût estimatif s'élevant à 6,6 M€ HT.

Le projet a bien avancé en 2013 avec la réalisation de la phase Projet par la maîtrise d'œuvre et la finalisation des études réglementaires par le Bureau d'Etude CIDEE. Concernant le volet foncier du projet, les premières acquisitions ont été signées avec les propriétaires ou locataires concernés.

Jour après jour se confirme ainsi ce que sera le tracé de la Via-Rhôna au Pays des Couleurs, partant du Pont-de-Groslée pour rejoindre Vallée Bleue au nord, sans oublier la boucle secondaire du côté des Avenières.

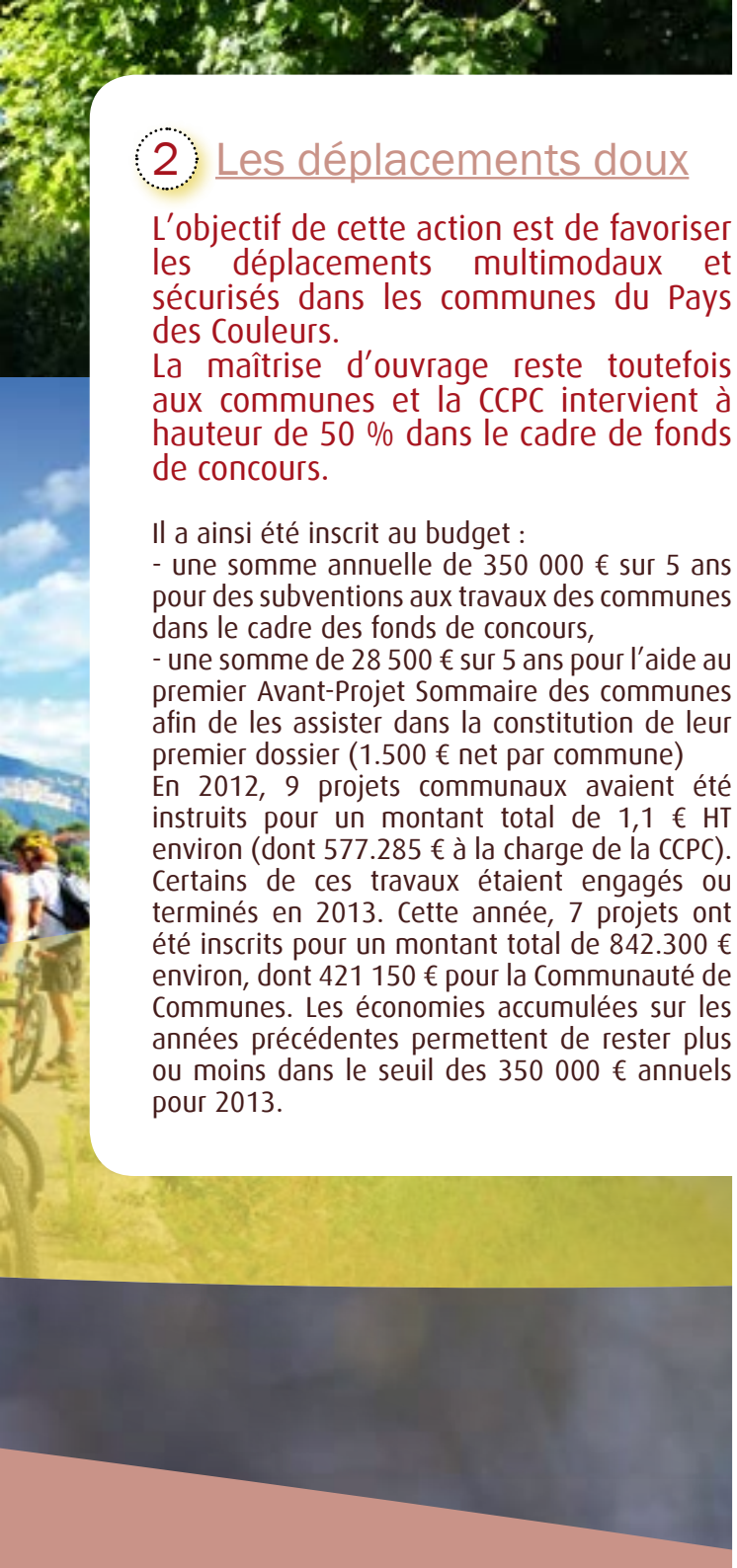

2 Les déplacements doux

L'objectif de cette action est de favoriser les déplacements multimodaux et sécurisés dans les communes du Pays des Couleurs.
La maîtrise d'ouvrage reste toutefois aux communes et la CCPC intervient à hauteur de 50 % dans le cadre de fonds de concours.

Il a ainsi été inscrit au budget :
- une somme annuelle de 350 000 € sur 5 ans pour des subventions aux travaux des communes dans le cadre des fonds de concours,
- une somme de 28 500 € sur 5 ans pour l'aide au premier Avant-Projet Sommaire des communes afin de les assister dans la constitution de leur premier dossier (1.500 € net par commune)

En 2012, 9 projets communaux avaient été instruits pour un montant total de 1,1 € HT environ (dont 577.285 € à la charge de la CCPC). Certains de ces travaux étaient engagés ou terminés en 2013. Cette année, 7 projets ont été inscrits pour un montant total de 842.300 € environ, dont 421 150 € pour la Communauté de Communes. Les économies accumulées sur les années précédentes permettent de rester plus ou moins dans le seuil des 350 000 € annuels pour 2013.

3 L'éclairage public des rues

L'intérêt porté à l'éclairage public dès 2010 a conduit à un transfert de compétence des communes vers la CCPC où cette action est effective depuis le 1er janvier 2013. En effet, la vétusté des réseaux des communes et l'évolution des technologies conduisent à un montant de dépenses de plus de 1 M€, dépense que les communes n'auraient pu supporter à court terme.

Pour le réseau existant, les diverses actions à réaliser suite au diagnostic confié à la société ALPHA-JM de Valence font l'objet de deux marchés distincts.
Le premier est un marché à bons de commande portant sur la maintenance préventive et corrective des réseaux dont la durée est de 4 ans à compter du 01.07.13
Le second marché de travaux concerne la mise aux normes et sécurité des coffrets de commande et le remplacement des luminaires vétustes équipés de lampe ballon fluo, cette technologie n'étant plus autorisée en 2015. Ces travaux permettent également de réduire la consommation d'énergie et la pollution lumineuse. Cette réhabilitation est prévue sur un an pour un coût estimé à 1.200.000 € HT
A l'issue d'une mise en concurrence, ces deux marchés ont attribués à la société SPIE SUD EST en cotraitance avec l'entreprise TERELEC, et l'entreprise GARÇON/PEYRONNET en sous-traitance.

Pour les travaux neufs, le groupe de travail restreint conduit par les Vice-Présidents Jean-Claude BUHAGIAR et Jean-Claude CHAMPIER a défini les conditions de financement des travaux d'extension ou de rajout de points lumineux. Après acceptation de la demande des communes par la commission éclairage public, la CCPC assure la maîtrise d'ouvrage avec une participation financière des communes à hauteur de 50% (subvention déduite) sous la forme de fonds de concours.

Pour mener à bien ces missions, un technicien éclairage public bénéficiant de 20 ans d'expérience dans ce domaine à la CAPI a été recruté en avril 2013.
Il a été doté d'un véhicule électrique RENAULT ZOE pour ses déplacements ce qui a permis de mettre en place, sur le parking de l'hôtel communautaire, une borne de recharge recensée sur le site internet fr.chargemap.com. et vivement appréciée comme en témoignent les avis laissés sur ledit site internet.

" Merci à la Communauté de Communes du Pays des Couleurs pour son exemplarité de mise à disposition d'une borne publique rapide" !
" Merci à la Communauté de Communes du Pays des Couleurs, les bornes de recharge accélérée en service le dimanche et la nuit sont rares ! Morestel est une étape importante entre Lyon et les Savoie"

4 Ordures ménagères

La CCPC porte directement le volet financier, l'exercice de la compétence ayant été délégué au SICTOM.
Le montant de la taxe est proportionné au service rendu, la CCPC ayant instauré deux taux différents de TEOM (selon le nombre de collecte par semaine).

La TEOM porte sur toutes les propriétés soumises à la taxe foncière sur les propriétés bâties, ou qui en sont temporairement exonérées, à l'exclusion des usines, des locaux sans caractère industriel ou commercial loués par l'Etat, les départements, les communes et les établissements publics, et des locaux non desservis par le service de ramassage des ordures. Toutefois, la CCPC a souhaité exonérer les établissements qui n'utilisent pas les services du SICTOM et qui assurent eux-mêmes l'enlèvement de leurs déchets ménagers.
Fin 2013, il est apparu que le lien entre la CCPC et le SICTOM méritait d'être retravaillé afin d'éviter toute incompréhension. En 2014, les priorités d'action devront être analysées ainsi que l'aspect budgétaire afin d'éviter l'effet yoyo de la TEOM, difficile à expliquer au contribuable.

5 Les rivières

Dans le cadre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunal de l'Isère, il avait été relevé que les rivières du Pays des Couleurs souffraient d'un déficit d'attention en l'absence de structure porteuse de ce sujet.

Seul le Syndicat Intercommunal des Marais de Morestel assurait, par-ci par-là, quelques travaux mais il apparaissait qu'il n'était pas fondé à intervenir et qu'il ne pouvait plus fonctionner dans les mêmes conditions que par le passé.
Précédemment, une étude réalisée par l'association LO PARVI avait déjà mis en exergue la situation de nos rivières dites "orphelines" !

En 2013, les élus se sont accordés sur la situation préoccupante de certains cours d'eau qui, si rien n'est fait, pourraient être amenés à disparaître comme c'est déjà le cas de l'un d'eux sur l'Isle Crémieu. Après une visite commune de la CC du Pays des Couleurs et de celle de l'Isle Crémieu à la CC du Pays de Saint-Marcellin, il est apparu que les études déjà réalisées, dont certaines par le Département de l'Isère, permettaient d'avoir une bonne vision de la situation et d'envisager à terme la mise en place d'un contrat de rivières. Une telle procédure nécessitant un maître d'ouvrage, les élus se sont accordés sur une nouvelle prise de compétence communautaire intitulée "**réalisation d'opérations de sauvegarde, de valorisation et d'entretien des cours d'eau du type contrat de rivière ou similaire, hors fleuve Rhône**".

Le recrutement en 2014 d'un chargé de mission rivière permettra à la CCPC et à la CCIC d'avancer ensemble sur ce sujet, la commune voisine d'AOSTE ayant également émis le souhait d'être associée à ce travail.

6 Action haies

Cette action mise en place depuis 3 ans vise à favoriser la plantation de haies paysagères d'essences locales et diversifiées sur les 20 Communes du Pays des Couleurs.

Elle consiste en une aide financière à l'achat de plants, destinée aux particuliers et personnes morales, afin de limiter la plantation de haies d'espèces mono-végétales de type lauriers, thuyas et cyprès. En effet, si celles-ci permettent de former des écrans végétaux vis-à-vis du voisinage et d'atténuer les bruits en provenance des voies de circulation, elles ont peu d'intérêt en hiver et constituent un milieu assez pauvre pour la biodiversité.
L'action "planter des haies au Pays des Couleurs" a ainsi une dimension pédagogique pour générer une prise de conscience sur l'importance des haies, pas toujours perçues par le grand public. La liste des végétaux financés, à acheter impérativement chez un professionnel, pépiniéristes et entreprises d'espaces verts partenaires de l'opération, comprend 28 espèces d'arbustes et 27 d'arbres, ce qui donne un choix important pour les personnes intéressées.

La 1ère année de l'opération avait connu un succès important avec 50 demandes d'aide instruites. Lors de la 2ème édition, seulement 16 dossiers ont été traités pour la plantation de 380 arbustes et 77 arbres et un remboursement de 3 063,74€ par la CCPC. Cette baisse s'explique partiellement par un manque de communication sur la poursuite de l'action vite oubliée par les bénéficiaires potentiels si un rappel n'est pas fait chaque année sous différentes formes.

Un élément décisif en faveur de l'augmentation du nombre de dossiers tient au partenariat instauré entre la CCPC et le Conseil Général de l'Isère à l'automne 2013, par la signature d'une convention de mutualisation des actions.

En effet, le Département de l'Isère a mis en place depuis plusieurs années une opération similaire avec un succès limité, les modalités d'obtention de l'aide étant plus complexes et les Communes devant apporter leur contribution pécuniaire. Le co-financement CCPC/CG permet d'augmenter le taux et le plafond des subventions. Les bénéficiaires percevront désormais une aide de 70 % du montant TTC de la facture d'achat de plants, avec un plafond annuel de 1000 € pour les particuliers et 2000€ pour les personnes morales (entreprises, associations, collectivités). La CCPC assure le portage de l'opération et percevra chaque année du CG 25% du coût d'achat des plants pris en compte dans le calcul global de remboursement aux demandeurs d'aides. Elle devra pour cela produire tous les éléments justificatifs. Certains critères d'attribution ont également été modifiés. Ainsi une ou plusieurs photos de la plantation doivent être jointes au dossier dont la date limite d'envoi est imposée au 15 mai.

7 Préservation des pelouses sableuses

Dans le cadre du contrat de développement Rhône-Alpes, porté par le SYMBORD, une action destinée à la gestion, préservation et valorisation des milieux naturels a été mise en place.

Des opérations communes entre la CC du Pays des Couleurs et la CC de l'Isle Crémieu ont été définies aux termes d'études diagnostics, réalisées par l'association LO PARVI, partenaire technique des deux intercommunalités en matière environnementale.
Cela a permis d'identifier 8 sites concernés sur le territoire du Pays des Couleurs. Pour chacun d'entre eux, les habitats patrimoniaux, leur flore et faune spécifiques, les espèces protégées, les enjeux et menaces ont été répertoriés, avec des préconisations de travaux et gestion exprimées dans des notices.

La pose de 2 600 mètres de clôture de type agricole sur les sites de Palange (ARANDON), Les Vorges (COURTENAY), Le Sablon (CREYS-MEPIEU et ST VICTOR DE MORESTEL) permet désormais de protéger ces espaces sensibles contre l'intrusion destructrice d'engins motorisés.

Environ 4 000 m² de débroussaillage ont été effectués à Palange pour ouvrir un milieu qui s'était refermé au fil des années, en l'absence d'entretien et de pâturage.
Afin que cette situation ne se reproduise pas, des conventions d'occupation précaire ont été passées avec des agriculteurs locaux. Elles définissent, pour une durée de 3 ans, renouvelable après un bilan complet, les conditions d'utilisation pour le pâturage de vaches, chevaux et ânes sur les parcelles de Palange et des Vorges.

D'autre part, des panneaux pédagogiques ont été implantés aux abords de toutes les zones concernées afin de sensibiliser les visiteurs sur l'intérêt des lieux.
Une veille attentive est instaurée afin de pallier à toutes les atteintes qui mettraient en péril ces pelouses sableuses importantes pour la pérennité de certaines espèces végétales et animales.

8 L'éducation et la sensibilisation à l'environnement

Dans le cadre de la convention triennale liant la CCPC à l'association LO PARVI, des actions d'éducation et de sensibilisation à l'environnement ont été proposées en 2013 aux centres sociaux de Morestel et des Avenières et à la MJC de Montalieu-Vercieu.

Cette proposition a rencontré un vif succès auprès du centre socio-culturel Jean Bedet des Avenières avec une sortie organisée, avec l'Office de Tourisme, sur le sentier Envirhôna aménagé le long du Rhône. Cette expérience a pleinement convaincu car, au-delà de découvrir ou de redécouvrir la nature, de savoir la

regarder, l'écouter, elle a favorisé la rencontre et les échanges entre différents publics. De telles actions permettent de comprendre que les loisirs sont à portée de main sans nécessité de dépenses ou de distance à parcourir...
Le centre socio-culturel Jean Bedet a exprimé le souhait que cette expérience soit poursuivie afin de permettre à chacun de recréer le lien avec le milieu naturel dans lequel il vit... en effet, trop souvent, les gens ont rompu le lien avec la nature et la biodiversité et ne connaissent plus l'utilité de telle ou telle espèce (notamment les insectes détruits sans état d'âme).
Cette sensibilisation à l'environnement du public vient en complément de la rencontre annuelle de l'Association des Maires et Adjoints lors de laquelle l'association LO PARVI assure la visite des sites naturels qui constituent la richesse du Pays des Couleurs.

5] ANIMATION CULTURELLE

1 Théâtre à Brangues

En 2012 étaient données deux représentations de Ruy Blas, mis en scène par Christian SCHIARETTI (directeur du TNP de Villeurbanne) et avec Robin RENUCCI (directeur des Tréteaux de France).

Cet évènement, organisé par l'association "les nouvelles rencontres de Brangues", avait été subventionné par la CCPC à hauteur de 14.000 € pour la location de chapiteau.

Fort du succès de cette manifestation théâtrale, une commission culturelle a été créée en 2013 afin de présenter un projet autour du théâtre susceptible d'être soutenu par le Conseil général, avec l'objectif de le faire rayonner de façon plus large sur le territoire.
C'est ainsi qu'est né le Solstice de Brangues, le premier festival de théâtre au Pays des Couleurs. 23 représentations théâtrales ont été assurées fin juin par 5 compagnies différentes sur 15 lieux emblématiques du territoire.
Destinées en priorité au public scolaire, ces représentations ont amené plus de 1 200 élèves du 1er et 2nd degré.
La CCPC a également financé l'association des Nouvelles rencontres de Brangues pour les représentations du TNP et des Tréteaux de France réalisées au sein du château (cette année, Molière était à l'honneur avec L'école des femmes). Des lectures publiques ont aussi été assurées par Robin RENUCCI à Brangues, Morestel et Vertrieu ....
Le coût du Festival pour la CCPC s'est élevé à 74.000 €, mais avec une aide du Conseil général de 25.000 €.

2 Prestation musicale en milieu scolaire

Suite à la disparition du syndicat mixte "Ecole de Musique Intercommunale" de Veyrins-Thuellin, la CCPC exerce désormais en direct cette compétence.
A ce titre, elle emploie 3 musiciennes intervenantes : Delphine CAILLON à temps complet et responsable du service musique, Patricia VARLET et Rozenn URBAIN, à temps non complet. Le coût du service ne doit cependant pas occulter le temps consacré par les services généraux de la CCPC à cette compétence, notamment en matière de gestion du personnel.

Chaque classe élémentaire du territoire bénéficie de 45 mn d'interventions pendant 15 semaines, soit la moitié de l'année. Les interventions sont réparties sur 2 périodes : de septembre à janvier et de février à juin. Entre ces 2 périodes quelques semaines sont consacrées à la musique en maternelle.
Au cours du 2ème semestre de l'année scolaire 2012/2013, les musiciennes intervenantes ont assuré 542,25h d'intervention dans 49 classes élémentaires.
Les semaines maternelles se sont déroulées du 21 Janvier au 8 Février et ont concerné 35 classes maternelles (contre 15 classes l'année précédente). Le thème choisi était la création vocale, rythmique et le développement de l'écoute à partir des chansons traditionnelles françaises. Chaque classe inscrite a bénéficié d'une séance spectacle par les musiciennes intervenantes. 2 matinées d'échange ont également été proposées aux enseignants, afin de les accompagner dans la reprise des idées proposées lors des séances. Les enseignants ont beaucoup apprécié ces moments d'échanges qui leurs ont permis d'enrichir leur pédagogie.

Au cours du 1er semestre de l'année scolaire 2013/2014, le nombre de classes du territoire a augmenté avec l'arrivée de Corbelin. Ce nombre est désormais de 108 classes élémentaires. Pour la première période de l'année, les musiciennes intervenantes ont assuré 607,5h d'intervention dans 54 classes élémentaires.

Afin de pouvoir présenter les spectacles scolaires dans de meilleures conditions, la CCPC a investi dans du matériel de sonorisation plus performant et mieux adapté aux besoins.

L'année 2013 a été une année importante pour le nouveau service musique de la CCPC. Chaque année, la CCPC prend en charge une exposition de la Maison de Pays et en 2013, le thème retenu a été "La musique". Cette exposition qui s'est déroulée de mars à mai a permis de vivre des moments musicaux forts sur notre territoire, de faire rencontrer les personnes de différentes associations et les enfants des différentes écoles. Le bilan de l'exposition musique figure page 43, dans le cadre des activités de la Maison du Pays des Couleurs.

A noter cependant que les différentes animations qui se sont déroulées en avril et mai 2013 ont rassemblé plus de 400 personnes :
20 avril : concert de chorales au Bouchage avec Coul'mélodies, Canta couleur, Continuo
04 Mai : concert de chorales à Charette avec Au chœur de Passins, La Joyeuse troupe de Veyrins Thuellin, Les Pierres qui chantent de Montalieu-Vercieu.
11 et 12 Mai : découverte des tambours amérindiens à la Maison de Pays animée par Viviane Grangé de Vasselin.
25 Mai : cinéma pour l'oreille aux Avenières avec la découverte de la musique acousmatique par le directeur de l'Ecole de musique en Blanc et Noir, Fabien Saillard.
26 Mai : concert de la Batterie Fanfare de Veyrins-Thuellin à Morestel avec présentation de l'orchestre d'enfants sur la place de l'Hôtel de Ville et animation dans le petit train qui parcourt la ville.
26 Mai : concert piano violoncelle et créations musicales dansées aux Avenières avec un programme varié et original, la partie créations musicales dansées étant présentée par des élèves de l'INSA suite à une préparation avec Fabien Saillard.

Un point fort a été le moment **des rencontres chantantes** soit une belle semaine d'échanges à laquelle ont participé **91 classes soit environ 2500 enfants**. Les classes qui n'ont pas participé étaient engagées dans d'autres projets ou étaient absentes cette semaine-là. Ces rencontres se sont déroulées dans 2 lieux différents : les 10, 16 et 17 Mai à l'Amphithéâtre du Lycée de Morestel, et les 13 et 14 Mai à l'Auditorium Ninon Vallin de Montalieu.
Chaque classe a présenté 1 ou 2 chants travaillés avec son musicien intervenant dans l'objectif de aux élèves d'être tour à tour chanteurs et spectateurs, de se produire dans une salle de spectacle, de réunir des classes autour de projets communs, d'accéder à une culture commune. Les enfants et les enseignants ont apprécié cette initiative qui leur a permis de dépasser pour les uns, leur peur ou, pour les autres, leur méfiance. Cette expérience a été jugée si enrichissante et pédagogique pour les enfants que son renouvellement a été plébiscité.

Cette semaine des rencontres chantantes a représenté pour la CCPC un coût de 5 496 € pour le transport des classes, l'utilisation de la salle Ninon Vallin avec les services d'un technicien son et lumière et d'un agent de sécurité. C'est notamment à cette occasion qu'est apparu nécessaire de compléter les statuts de la CCPC par une compétence relative au transport des scolaires dans le cadre des activités communautaires.

3 Les écoutes patrimoniales

Depuis 1997, l'Ecoute patrimoniale - la conservation et la transmission de la parole des Anciens - demeure l'un des points forts de la Maison de Pays.

En plus des 16 CD thématiques mis à la disposition du public avec la possibilité de les écouter à la Maison du Pays des Couleurs, l'Ecoute patrimoniale c'est aussi les interventions des anciens dans les écoles maternelles et primaires ainsi que les animations dites de terrain (visites du moulin à huile, des casernes de pompiers, de GAEC...).

L'écoute patrimoniale a été une nouvelle fois un succès : plus de 2000 enfants ont bénéficié des interventions de l'Ecoute Patrimoniale. Pour cette année scolaire 2012-2013 : 75 interventions ont été réalisées (contre 128 en 2011-2012). La liste de thèmes proposés aux écoles comporte de plus de 30 sujets.
En 2012-2013, 13 écoles du Pays des Couleurs ont profité des Ecoutes Patrimoniales (Les Avenières, Courtenay, Porcieu-Amblagnieu, Veyrins-Thuellin, Sermérieu, Saint Victor de Morestel, les écoles St Exupéry, Victor-Hugo et Saint Joseph de Morestel, Brangues, Arandon, Bouvesse-Quirieu et Vézeronce-Curtin).
Si l'Ecoute patrimoniale est victime de son succès avec un nombre de demandes des écoles en augmentation chaque année, le nombre des Anciens bénévoles ne cessent malheureusement de diminuer...
Dans la continuité de l'Ecoute Patrimoniale, des courts-métrages ont été réalisés en 2010 et 2011. Depuis mars 2012, 6 vidéos patrimoniales tournées sur le Paysd des Couleurs sont venues en complément et sont visibles dans une nouvelle salle de projection.
Les thèmes évoqués sont l'extraction de la tourbe comme autrefois, ils sont partis...1954-1962, le Moulin à Huile de Chogne, l'alambic ou le bouilleur de cru, le pisé, la pierre. Une nouvelle vidéo patrimoniale consacrée à la centrale de Creys-Malville devrait compléter prochainement cette collection.

6] Emploi, logement et politique sociale

1 CLH

L'année 2013 a été marquée par la continuité et l'évolution des actions menées dans le domaine du logement et de l'habitat avec, notamment, la validation du projet de programme local de l'habitat pour les années 2015-2020.

La Commission Sociale se réunit tous les mois pour répondre aux demandes de logements des personnes en difficulté.
En 2013 : 171 dossiers ont été présentés soit 44 ménages relogés par le biais de la Commission Sociale. Le nombre de dossiers se maintient depuis plusieurs années, ainsi que le nombre d'attributions qui se situe autour de 25 %.
L'observatoire du logement est présenté une fois par an, lors de l'Assemblée Consultative où sont présents les élus et les partenaires du CLH.

Le programme "habiter mieux", mis en place pour la période 2011-2013, a permis de subventionner 9 propriétaires occupants pour réaliser des travaux contribuant à une réduction des dépenses énergétiques de leur habitation. Les travaux ont été réalisés par les professionnels du bâtiment pour un montant de 143 966 €. Le montant de l'aide versée par la CCPC a été de 4 500 € auquel se sont ajoutées les aides de l'ANAH , l'ADEME, Caisse de retraite, pour un montant de 82 220 € soit 60 % de subvention au total. Il convient de souligner que, sans l'implication de la CCPC, les autres aides ne seraient pas mobilisables...
Dans le cadre du partenariat entre la CCPC et le CCAS de la Tour-du-Pin concernant l'hébergement d'urgence, plusieurs ménages ont été accueillis en 2013. Ce partenariat représente un coût annuel de 22.000 € pour la CCPC. La participation financière symbolique, demandée aux ménages accueillis par souci de dignité et dans le but de les responsabiliser, est encaissée par le CCAS de la TOUR DU PIN pour l'accompagnement des ménages.
Au titre du financement des opérations locatives publiques, dans le cadre du programme d'actions en faveur de la réalisation de logements sociaux pour la période 2009-2014, la CCPC a apporté son aide à hauteur de 274.266 € en 2013 concernant :
> MONTALIEU-VERCIEU pour un montant de 120.351 € pour la réhabilitation de 5 logements publics,
> CREYS-MEPIEU pour un montant de 74.400 € pour la création de 8 logements neufs,
> LES AVENIERES de 79 515 € pour la réhabilitation de 4 logements publics.

En 2013, la CCPC a mis en place un dispositif de garantie des emprunts pour les logements locatifs publics, suite au désengagement du Conseil Général qui avait atteint un plafond de garantie au-delà du raisonnable. Afin de poursuivre dans de bonnes conditions sa politique habitat, la CCPC a décidé de garantir 35 % du montant de l'emprunt contracté par un bailleur public pour la création ou la réhabilitation d'opérations locatives publiques.

En 2013, le conseil communautaire a délibéré pour garantir 7 opérations locatives publiques sur les communes de Corbelin, Les Avenières, Creys-Mépieu, Bouvesse-Quirieu (2), Montalieu-Vercieu (2) pour un montant de 1.131.578 € auquel se rajoute la garantie d'une opération sur la commune de Morestel réalisée en 1996. A ce jour, le montant garanti par la CCCP est de 1.839.845 €.

Le projet de PLH exposé ci-après prévoit un plafonnement à 3 millions d'euros du montant de garanties d'emprunt par la CCPC.
Dans le cadre de l'élaboration du projet d'un Programme Local de l'Habitat, une étude habitat-foncier indispensable à la connaissance du fonctionnement du territoire et à l'identification des secteurs à enjeux a été lancée en février 2013. Le bureau " Etudes-Actions » a associé tout au long de l'année 2013, les élus du territoire et les partenaires avant l'aboutissement du projet PLH en décembre 2013. Dans le cadre du CDRA, la CCPC a obtenu une subvention de l'étude habitat foncier pour 23.577 € soit 49 % du coût de l'étude.

Par délibération du 09 décembre, le conseil Communautaire a validé les actions du projet du Programme Local de l'Habitat.
Ce projet a été soumis, courant décembre 2013, à l'avis des communes et du SYMBORD.
Afin de pouvoir intervenir avant même l'achèvement de la procédure du PLH, la CCPC a signé en 2013 une convention d'anticipation avec la Région Rhône-Alpes afin de permettre à l'OPAC 38 d'obtenir l'aide régionale de 350.000€ pour la réhabilitation thermique des groupes de 135 logements sociaux à Morestel.

2 Soutien à l'EHPAD de Morestel

Dans le cadre de la compétence communautaire relative à "l'hébergement des personnes âgées dépendantes par le soutien matériel et financier aux EHPAD du territoire communautaire, une aide financière de 1 M€ a été allouée à l'important chantier de restructuration de l'Hôpital Intercommunal de Morestel.

Cette aide fait l'objet d'un versement par tiers sur les 3 exercices budgétaires 2011-2012-2013. Le solde de cette aide a ainsi été versé en 2013.

3 Maintien à domicile des personnes âgées et/ou handicapées

Les besoins liés au vieillissement de la population ont conduit la CCPC à être attentive à cette question, au-delà du soutien apporté à l'Etablissement d'Hébergement des Personnes Agées Dépendantes. En effet, cet établissement dispose d'un nombre de lits limité avec une priorité à l'accueil des personnes en grande dépendance ce qui nécessite de permettre aussi le maintien à domicile des autres personnes âgées et/ou handicapées.

Au niveau national, les dispositions tant attendues tardent or les services d'aide à domicile, dont les ADMR mais pas uniquement, doivent faire face à un besoin grandissant et sont nombreux à être en difficulté. Face à l'urgence de la situation avec, d'une part le risque de ne plus pouvoir répondre au besoin de la population, et d'autre part le risque de disparition de ces services et des nombreux emplois locaux qu'ils représentent, les élus locaux ont souhaité réagir en dotant la CCPC d'une nouvelle compétence en complément de l'action conduite par le Conseil Général de l'Isère afin de revaloriser les réseaux locaux avec notamment un soutien financier aux services d'aide à domicile. Une première rencontre fin 2013 avec les services d'aide à domicile a permis d'exposer la volonté communautaire d'accompagnement et de rassurer les interlocuteurs. La CCPC se substitue désormais aux communes pour le versement des subventions définies sur des critères identiques par souci d'équité et d'homogénéité. Au-delà de l'aide financière, il s'agit de permettre aux services de subsister dans l'attente de la réforme de la dépendance et de favoriser la formation des personnels et l'information du public. A ce titre, le Relais Services Publics pourrait éventuellement, à terme, accueillir un point information autonomie labellisé.

4 Relais Services Publics ou R.S.P.)

Un service d'appui aux démarches pour la population du territoire

Le RSP achève sa deuxième année de fonctionnement, fort du partenariat effectif avec 11 structures : Mission Locale Nord Isère, Osez Groupe, Pôle Emploi, CAF de l'Isère, CARSAT Rhône Alpes, Mobil'emploi 73, Conseil Général de l'Isère, Cap emploi 38, MSA Alpes du Nord, CPAM de l'Isère, le Centre Régional d'Information Jeunesse. L'activité du RSP est en hausse avec 232 jours d'ouverture en 2013.

Dans le cadre de l'accueil assuré pour l'ensemble des services présents au rez-de-chaussée de l'hôtel communautaire, ce sont 5 697 personnes qui ont été reçues par les 2 agents du RSP, Christine Nemoz et Muriel Guilhaud, soit 25 personnes par jour en moyenne. Des permanences décentralisées se déroulent également sur Montalieu et Les Avenières à raison de 2 fois par mois sur chaque site. 34 permanences ont ainsi été assurées en 2013 pour l'accueil de 93 personnes.
Concernant le Relais Services Publics proprement dit, ce sont 3 667 personnes qui se sont déplacé soit un flux en constante augmentation (+9,5%) témoignant d'un vrai besoin d'information de la part des habitants.

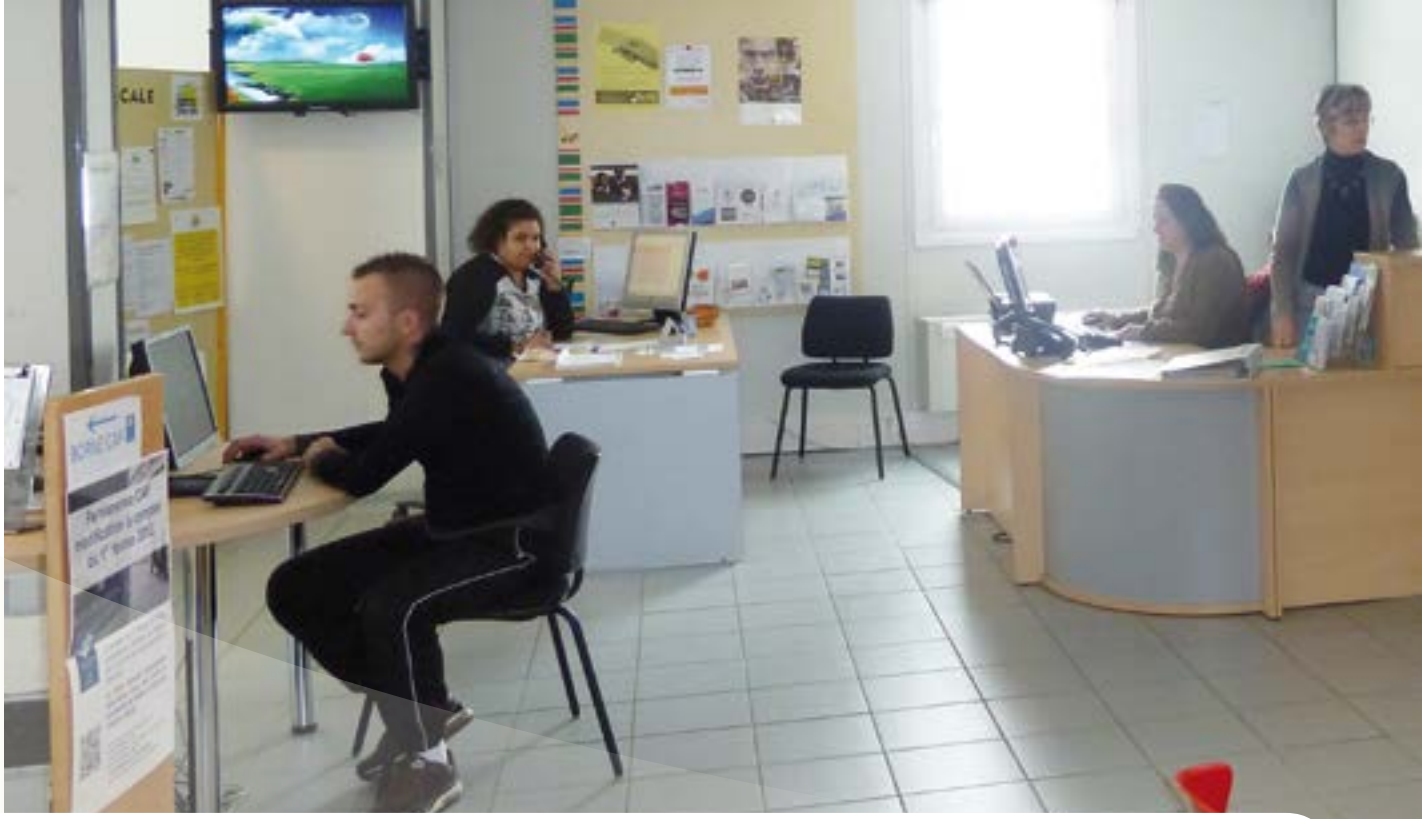

Le RSP a pour vocation d'être un appui aux démarches administratives avec pour mission d'accueillir, d'informer, d'expliquer et d'aider à la constitution de dossiers, d'orienter vers les professionnels adaptés et d'accompagner les personnes les plus en difficulté. L'offre de service s'est ainsi largement diversifiée au fil de cette année. Pour autant, 47% des demandes concernent le domaine de l'emploi-formation (lettre, CV aide aux démarches vers Pôle Emploi, ...). Viennent ensuite les demandes concernant la CAF (20%). A noter que le visio-guichet permet de renseigner efficacement les usagers et voit sa fréquentation augmenter sans cesse. Les questions relatives à la santé, la retraite, les démarches administratives (impôts, justice, transport,..), l'information jeunesse se multiplient.

En 2013, il convient de relever 3 actualités marquantes pour nos partenaires avec :
> **en février**, l'arrêt des permanences physiques des techniciennes de la CAF (compensées néanmoins par une augmentation des plages de visioborne et un vrai soutien de la Caisse).
> **en juin**, la dénonciation par Pôle Emploi de la convention PARTENET qui permettait de recevoir quotidiennement les offres de la région sous forme affichable. Une solution alternative se fait toujours attendre.
> **à compter de novembre**, la réorganisation des permanences de la CARSAT avec la suppression de l'accueil sans rendez-vous sur Morestel et la suppression des permanences sur Montalieu à compter de janvier 2014.Ces éléments illustrent la difficulté à conserver des services localement, malgré toute l'implication des élus locaux.

Le RSP participe également à des activités spécifiques telles que l'atelier de recherche d'emploi inter-partenarial à l'espace public numérique de la médiathèque de Montalieu-Vercieu disposant d'un équipement multimédia ultra moderne, le soutien à l'organisation de bilans de santé, l'aide à l'accompagnement d'un groupe de femmes avec le CIDFF sur le thème " être femme et travailler en milieu rural », la participation au forum emploi nord-Isère à Villefontaine, l'information aux entreprises (TPE, artisans, particuliers employeurs...)
En résumé, la 2ème année de fonctionnement confirme tout l'intérêt du RSP en direction de la population avec une demande est forte et diversifiée.
Néanmoins, l'efficacité, la garantie d'un service de qualité apporté à la population du territoire passe par une bonne synergie avec les partenaires, par une relation entretenue tout au long de l'année et permettant aux accueillantes d'acquérir l'information de 1er niveau nécessaire pour accompagner plus efficacement les publics fragilisés ou englués dans des situations complexes !

5 PIJ

Le PIJ continue les actions récurrentes chaque année, propres à sa mission d'information, toujours en collaboration avec les autres Points Information Jeunesse du Nord-Isère : Bourgoin-Jallieu, Villefontaine, Heyrieu, ainsi que les partenaires comme Pôle emploi, Mission locale Nord Isère et l'AFIJ.

Il est un maillon essentiel au sein du Relais Services Publics et participe à l'accueil du public en partenariat avec les autres acteurs.

6 Petite enfance

L'étude réalisée en 2009 concernant le schéma d'accueil enfance-petite enfance n'ayant pas démontré la justification d'un transfert de compétence vers la CCPC, chaque commune est restée l'interlocutrice de la population dans ce domaine.

Cependant la recherche de mutualisation reste d'actualité et la CCPC pourrait accompagner, notamment par l'organisation de réunions entre les différents acteurs, la mise en place d'un maillage territorial d'ici la fin du mandat.

7 Action-jeunes intercommunale

Suite à la fin des contrats aidés au début 2006 et dans un souci de clarification de ses compétences, la CCPC a transféré la gestion de l'action jeunes aux structures sociales du territoire.

Toutefois, afin de conserver la dynamique initiée depuis 6 ans, la CCPC a maintenu son financement par le biais d'une deuxième part de dotation de solidarité versée aux communes, leur permettant ainsi d'adhérer à l'une des trois structures sociales du territoire.
La DSP 2ème part, calculée selon les critères de population DGF et de logements sociaux par commune, qui s'élevait chaque année à 200.000 € est passée à 215.452 € depuis l'intégration de Parmilieu, puis de Corbelin.

Une réflexion sur le devenir de cette dotation de solidarité et sur les modalités du partenariat entre la CCPC et les structures sociales s'impose. A ce titre, une étude préalable au conventionnement a été confiée en juillet 2013 à M. Jean-Marie UNTERSINGER.
Les conclusions de cette étude devraient permettre un positionnement des élus en 2014.

8 Mission Locale Nord-Isère antenne de Morestel

Depuis sa création, la structure intercommunale a porté son attention sur les publics en difficultés et aujourd'hui encore la CCPC est un partenaire exemplaire de la Mission Locale Nord-Isère.

Elle accueille dans ses locaux l'antenne de Morestel et participe au fonctionnement de l'association soit une dépense de 60.140 € en 2013.
La MLNI édite son propre rapport d'activité.

9 OSEZ

OSEZ a pour vocation de permettre à des personnes en insertion professionnelle de retrouver une activité salariée, notamment auprès des particuliers, des entreprises ou des structures publiques. Elle concrétise ainsi une solidarité de proximité.

En plus de sa participation au fonctionnement d'OSEZ, la Communauté de Communes prend à sa charge le coût du poste de Chargé d'insertion sur le Pays des Couleurs soit une dépense de 34.000 € en 2013.
OSEZ édite son propre rapport d'activité.
www.osez.asso.fr

7] URBANISME ET FONCIER

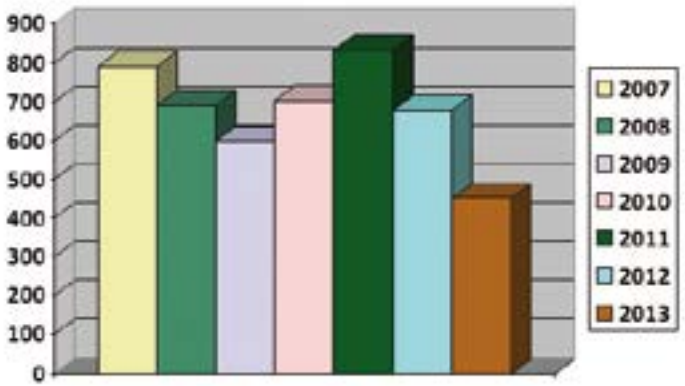

1 Service ADS

Le droit des sols est un sujet sensible et complexe. Sa règlementation est en constante mutation : lois, décrets, réponses ministérielles, jurisprudences, s'enchaînent.

Les questionnements sont de plus en plus nombreux, et les réponses parfois délicates, d'autant que l'obligation réglementaire du service n'est pas toujours bien ressentie.
Il convient en effet de rappeler que la compétence urbanisme n'a pas été transférée à la CCPC et que ce service est simplement mis à la disposition des communes qui restent seules responsables des décisions prises en cas de contentieux....

Le service ADS s'attache à proposer les réponses les plus fiables possibles aux élus. En sus du soutien des services de l'Etat (DDT Isère), il recourt fréquemment aux conseils juridiques de SVP dans le cadre du contrat conclu par la CCPC et servant à toutes ses communes membres.

En 2013, le service ADS a instruit 299 permis de construire et de démolir, 9 permis d'aménager (lotissement), 72 déclarations préalables et 70 certificats d'urbanisme opérationnels soit un total de 450 dossiers transmis par les communes. Les mairies instruisent elles-mêmes directement les déclarations préalables sans difficulté particulière et les certificats d'urbanisme de simple information. L'évolution de l'activité ADS a été similaire à la moyenne nationale, avec une baisse du nombre de demandes de l'ordre de 33 % par rapport à l'année antérieure.

Les avant-projets restent toutefois encore nombreux avec 115 avis sollicités auprès de l'architecte conseil dans le cadre du service gratuit proposé par la CCPC en partenariat avec le CG 38. De leur côté, les instructrices ont examiné 114 avant-projets. Tous ne sont pas suivis d'une demande d'autorisation en raison soit de certaines difficultés réglementaires, soit du montant élevé de la taxe d'aménagement, ou encore la non obtention de prêts bancaires...

En matière de fiscalité, l'assistante administrative du service centralise et contrôle les documents nécessaires au calcul de la taxe d'aménagement et de la redevance archéologie préventive pour le compte des 20 communes. Cette année, 410 dossiers ont été transmis au Pôle Fiscalité de la DDT 38.
Concernant la Taxe d'aménagement, les instructrices ont répondu à de très nombreuses demandes de vérification des calculs à l'automne 2013. En effet, les services de l'Etat émettaient enfin, avec un an de retard, les premiers avis d'imposition. Les bénéficiaires d'autorisation d'urbanisme ont ainsi découvert, avec surprise et souvent mécontentement, les montants élevés de la taxe d'aménagement.

La Règlementation Thermique 2012, applicable au 01/01/2013, a généré le dépôt de nombreux dossiers incomplets. Les directives des services de l'Etat, rares et imprécises, ont retardé une appropriation aisée et rapide par le service instructeur et par les professionnels du bâtiment. De plus, la mise en œuvre de la RT 2012 modifie l'instruction des Déclarations Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux (DAACT). Obligation est faite au bénéficiaire du permis de produire une attestation établie par un contrôleur technique agréé ou architecte. Les instructrices assurent dorénavant les vérifications et les demandes de pièces nécessaires.

Concernant l'intégration de Corbelin au 01/01/2013, le service ADS avait anticipé cette arrivée en rencontrant le maire, les agents de la commune et les services de l'Etat. L'examen du PLU, des servitudes d'utilité publique, ou encore des orientations d'aménagement a permis de s'imprégner aisément des spécificités de cette commune.

Au niveau des logiciels SIMAP, après une année de réunions techniques, le groupe de travail " numérisation des PLU » a vu aboutir son projet. Le site internet commun SIMAP fonctionne depuis mi-septembre 2013 en lieu et place des logiciels individuels EDITOP. Le coût de ce nouvel outil est financé par la CCPC. L'indispensable formation des utilisateurs s'est déroulée dans les locaux de la CCPC.

Le service ADS se charge désormais de la mise à jour annuelle des bases cadastrales (matrices et plans) des 20 communes. Il a encouragé et facilité le regroupement des commandes d'intégration de réseaux numérisés que chaque commune souhaitait retrouver sur SIMAP, obtenant ainsi des prix d'interface modérés.

Cette démarche est malheureusement dépendante du bon vouloir des services de l'Etat et du Conseil Général qui tardent pour numériser la totalité des documents d'urbanisme. Nous devrions voir les POS/PLU en ligne sur SIMAP courant 2014.

Les instructrices ont participé à 24 réunions de groupes de travail relatifs aux PLU des communes. Elles accompagnent notamment les élus lors de la rédaction du règlement, faisant part de leur pratique de la règlementation. Comme chaque année, deux réunions d'échange ADS, toujours très attendues, ont été animées à l'attention des personnels de mairie et élus en charge de l'urbanisme.

Ce travail d'accompagnement des communes devrait s'intensifier dans les prochains mois, notamment dans le cadre du projet de PLUI, plan local d'urbanisme intercommunal, à la demande des élus locaux de moins en moins réticents à un tel outil qui permettrait d'homogénéiser l'urbanisme au Pays des Couleurs.

2 Etablissement Public Foncier

Courant 2013, la question de l'adhésion de la CCPC à un Etablissement Public Foncier (EPF) a été abordée à la fois dans le cadre du développement économique et dans celui de l'étude relative au Programme Local de l'Habitat.

Un EPF est un établissement public à caractère industriel et commercial qui négocie et mène les procédures permettant de constituer des réserves foncières en amont de la phase de réalisation d'un projet d'aménagement public. Il a pour compétence le "recyclage foncier" c'est-à-dire la maîtrise foncière, l'achat, le portage, la gestion, la remise en état des terrains (et donc leur possible dépollution) ainsi que la gestion de l'ensemble des études utiles à cette maîtrise foncière. L'EPF est une personne morale dotée d'une autonomie financière. A ce titre, il bénéficie de la Taxe Spéciale d'Equipement.
Une rapide comparaison entre l'EPF local du Dauphiné et l'EPF d'Etat EPORA avait conduit les élus à être prudents vu les incidences en termes de pression fiscale locale et une vision imparfaite de la plus-value apportée par un tel outil.

Par décret ministériel du 27.12.2013, l'Etat a porté extension du périmètre de l'EPORA (Etablissement Public de l'Ouest Rhône-Alpes) englobant désormais le Pays des Couleurs. Ce décret vaut institution de la Taxe Spéciale d'Equipement qui sera prélevée au Pays des Couleurs à compter de septembre 2014 (pour 32.000 habitants, cela représenterait un montant de l'ordre de 300.000 € dont une moitié au titre de la Contribution Foncière des Entreprises et le reste sur les 3 autres taxes locales soit environ 5 €/habitant)
Il ne reste plus aux élus locaux qu'à tirer le meilleur parti de ce nouvel outil qui pourrait être utile à la CCPC concernant les friches industrielles ou l'habitat social entre autres.

8] Equipements sportifs du lycée

1 Gymnase du Pays des Couleurs

Le Gymnase du Pays des Couleurs réalisé en 1995 par la structure intercommunale en parallèle de la construction par la Région du lycée à Morestel est utilisé en priorité par les lycéens du lundi au vendredi en journée.

Le soir et les week-ends, il est utilisé à titre gratuit par les associations sportives (hand, basket, badminton, escalade et tennis). Le gardiennage et le nettoyage des équipements sportifs sont assurés par un agent de la CCPC sapeur- pompier volontaire.

Manifestations sportives : le "Téléthon"

Cette année encore, le gymnase a été mis à disposition de plusieurs associations sportives pour l'organisation d'une manifestation des plus importantes "le téléthon". Le public était invité à participer d'une façon ou d'une autre à la mobilisation.
De nombreuses activités sportives étaient proposées : escalade, tennis de table, fitness, badminton, judo, athlétisme.
Sans oublier, la démonstration de secourisme faite par les Sapeurs-Pompiers du Centre de Secours du Pays des Couleurs.

2 Piste d'athlétisme

La plateau sportif du Pays des Couleurs, réalisé en 2006, a permis d'accroître l'excellence des conditions d'enseignement, d'élargir le choix des épreuves au baccalauréat et de favoriser la pratique de l'athlétisme. Comme pour le gymnase, l'équipement a été mis à disposition des lycéens à raison de 36 h hebdomadaires.

Depuis 2008, il est utilisé, en dehors des heures d'enseignement, par deux clubs de football (Vézeronce et Creys-Morestel) ainsi que par des particuliers intéressés par la pratique de l'athlétisme. Suite à de nombreux actes de vandalisme, le système de badge a été abandonné au profit de la réalisation d'une chicane, permettant le passage des personnes en évitant celui des vélos et scooters.

Depuis 2011, le club d'athlétisme au Pays des Couleurs, l'UAC, bénéficie d'un créneau horaire le mercredi apprécié par des jeunes toujours plus nombreux.

3 Piscine du territoire

Si le projet d'une piscine couverte intercommunale était abandonné en 2010, étant donné son coût élevé dans un contexte économique tendu, les élus ont toutefois réfléchi à la préservation (ou la remise aux normes) des 3 piscines existantes sur le territoire : Montalieu-Vercieu (Vallée Bleue), Morestel et Les Avenières.

Une réflexion a été engagée fin 2011, dans le cadre du projet de territoire, afin de définir dans quelles conditions la CCPC pourrait intervenir sur ces équipements.
En 2012, la Communauté de Communes, en accord avec la Sous-Préfecture, a finalement opté pour une prise de compétence "natation en milieu scolaire", lui permettant ainsi d'intervenir directement sur les 3 bassins. Une convention cadre, complétée par des conventions d'application, avec les 3 communes concernées ont été signées fin 2012.

Début 2013, des travaux de remise aux normes de la machinerie et des bassins ont été engagés sur Vallée Bleue pour un coût de 665.000 € HT.
Une étude de maîtrise d'œuvre a également été lancée en fin d'année pour la réhabilitation de la piscine des Avenières et la réalisation de vestiaires sur Vallée Bleue. La piscine de Morestel a, quant à elle, fait l'objet d'une étude de programmation. L'objectif est de réaliser un nouvel équipement couvert susceptible de répondre au mieux à la pratique de la natation chez les scolaires ....

9] Communication et promotion

1 Plan de communication communautaire

En 2010 était créé un nouveau bulletin communautaire de 4 pages, présentant l'actualité de la structure. Depuis cette date, une dizaine de numéros sont sortis (qui comptent désormais 8 pages), dont 3 en 2013 avec des dossiers sur le budget communautaire, les actions touristiques de la CCPC et les piscines du territoire.

Ces numéros sont accessibles sur le site internet de la CCPC, ainsi que d'autres publications.

2 Maison du Pays des Couleurs

L'année 2013 a été une année positive pour l'espace d'exposition de La Maison du Pays des Couleurs. Les trois expositions temporaires présentées au public ont rencontré le succès escompté, plus particulièrement l'exposition "Découvrons la musique" présentée en début d'année. Quant à l'Ecoute Patrimoniale, elle rencontre toujours autant de succès auprès des classes de primaire et de maternelle du territoire. Le public apprécie le lieu, l'accueil, la scénographie et les vidéos patrimoniales visibles depuis un an dans la nouvelle salle audio-visuelle.

Au-delà de sa mission d'accueil des visiteurs, le Service Promotion du Patrimoine de La Maison de Pays associé à l'AMAPAC a pour vocation la promotion et la mise en valeur du patrimoine, des savoirs et des savoir-faire locaux. Ils gèrent et animent les écoutes patrimoniales, conçoivent et diffusent divers éléments de communication (affiches, programmes...) et assurent la vente des ouvrages locaux.

La vitrine de la Maison de Pays, ce sont les expositions temporaires. L'année 2013 a permis aux visiteurs de découvrir 3 expositions temporaires :

> Exposition "Découvrons la musique..." du 5 mars au 31 mai 2013.

Cette exposition a permis de faire connaître cette nouvelle compétence communautaire à travers la présentation des différentes familles d'instruments de musique, l'évocation de la musique du Moyen-Age à nos jours, une présentation des associations et formations musicales et vocales de notre territoire... Dans le cadre de cette exposition de nombreuses animations gratuites tout public ont été proposées à la Maison de Pays mais aussi sur tout le territoire (voir détail page 30 service musique à l'école).

> Exposition "Et si l'on parlait d'hier" du 13 juin au 30 août 2013.

Les Ecoutes Patrimoniales, les souvenirs, les savoir-faire de nos aînés rencontrent un vif succès auprès de tous les publics. Cette exposition a proposé de découvrir certains thèmes présentés habituellement aux enfants des écoles du Pays des Couleurs, tels que l'école autrefois, l'écriture à la plume, la vannerie, la chapellerie, le patois et l'extraction de la tourbe.

Comme pour chaque exposition temporaire des animations gratuites ont été programmées le week-end : "Patoisons ensemble" (histoires et chansons en patois) avec Gisèle Moyroud et une animation autour du patois avec les patoisants "Lou patois Revin", des animations et démonstrations du métier de chapelier-modiste, des ateliers écriture à la plume, des démonstrations de vannerie, une présentation de l'extraction de la tourbe...Ces animations ont été une réussite. Des ateliers d'écriture à la plume ont été proposés aux scolaires pour compléter leur visite.

> Exposition "Les rencontres du colporteur" du 12 septembre au 29 novembre 2013

L'histoire de ce petit colporteur qui parcourait le pays et qui, chemin faisant, s'arrêtait dans chacun de nos villages pour rencontrer des personnes atypiques n'a pas séduit le public... cependant le succès de l'exposition "Si l'on parlait d'hier" a justifié sa prolongation pour accueillir les scolaires et l'exposition "Les rencontres du colporteur" a été présentée au 1er étage de la Maison de Pays.

En 2013, malgré l'allongement des horaires d'ouverture au public, la fréquentation de l'espace d'exposition de La Maison du Pays des Couleurs a été en baisse avec **3 837 visiteurs** soit 694 de moins qu'en 2012). **Les ¾ des visiteurs sont des locaux et 1/4 des touristes** (2 % sont des touristes étrangers).

Les groupes viennent surtout en semaine et les familles le dimanche. En 2013, les groupes représentent **29,5 % des visiteurs avec 1 135 personnes**.

Parmi les **46 groupes accueillis**, 34 sont des scolaires, 9 des adultes et seulement 3 groupes venus le biais de l'Office de Tourisme de Morestel.

Ce nombre en hausse par rapport à 2012 (27 groupes seulement soit 12% d'augmentation) est lié aux thématiques d'expositions et animations qui intéressaient les scolaires. Effectivement, l'exposition consacrée à la musique a accueilli 25 classes de scolaires soit 690 élèves auquel il faut ajouter 4 groupes d'adultes. L'exposition "Et si l'on parlait d'hier" a reçu 15 groupes dont 8 classes de primaires du territoire soit 335 personnes.

Les visiteurs locaux sont généralement des personnes fidèles à la Maison de Pays et qui contribuent à la promotion de l'espace par le bouche à oreille. Les mois les plus fréquentés en 2013 ont été mai et novembre. Les chiffres de fréquentation ne tiennent compte que des visiteurs venus à la Maison de Pays. Les personnes qui ont participé aux animations hors Maison de Pays et les contacts pris lors de manifestations extérieures (marché du livre, comice agricole...) ne sont pas totalisées.

10] Le travail partenarial

1 Le SCOT du Haut-Rhône Dauphinois

Le Schéma de Cohérence Territoriale a été approuvé à l'unanimité en décembre 2007. Depuis 2008, les grandes orientations du schéma sont mises en œuvre.

La participation de la CCPC au titre du SCOT s'est élevée en 2013 à 65.726 €.

Depuis décembre 2012, le Syndicat Mixte est mobilisé autour de la révision du SCOT.
De nombreux acteurs et partenaires (dont la CCPC) ont été consultés dans la perspective de produire un diagnostic, et de transmettre à la prochaine mandature un portrait dynamique de notre territoire et une identification de ses enjeux de développement.

2 La DTA

La Directive Territoriale d'Aménagement de l'aire métropolitaine lyonnaise a été approuvée par décret pris après avis du Conseil d'Etat en date du 9 janvier 2007. Six communes du Pays des Couleurs sont intégrées dans la DTA et inscrites comme "cœurs verts" sur le document.

La DTA fixe les principaux objectifs de l'État en matière de localisation des grandes infrastructures de transport et des grands équipements, ainsi qu'en matière de préservation des espaces naturels, des sites et des paysages. Les schémas de cohérence territoriale doivent être compatibles avec les directives territoriales d'aménagement, sachant que les plans locaux d'urbanisme doivent être compatibles avec les orientations des schémas de cohérence territoriale.

3 Le Contrat de Développement Rhône-Alpes

Au printemps 2007 était signée la Charte de développement. Ce document, qui rappelle les enjeux et les grands axes de développement du territoire souhaités par les élus locaux, restait toutefois assujetti à certains critères régionaux liés à la notion de développement durable, de transversalité et de bonne gouvernance.

Le Contrat a été signé début 2009, permettant ainsi de formaliser les actions inscrites par les collectivités locales mais également de se positionner sur les actions transversales concernant l'ensemble du territoire. Le coût de ces actions s'élève à 3,73 €/hab/an, soit près de 460.000 € sur la durée du contrat. Quant aux actions inscrites par les collectivités du territoire, elle s'élève à plus de 4 M€ (chacune plafonnée à 300.000 €) pour une subvention Région de 1 M€ environ, ce qui représente une part importante du contrat.

La participation de la Communauté de Communes au titre des actions dites "transversales" s'est élevée en 2013 à 83.800 €.
L'avenant du CDRA a été consacré en partie aux boucles secondaires Via Rhôna ainsi qu'au financement de l'étude signalétique pour le projet de véloroute. L'action 17-2 relative aux animations culturelles a bénéficié également d'une rallonge au regard du succès qu'elle remporte ....
Par ailleurs, la CCPC a approuvé en 2013 le principe de lancement d'un nouveau CDDRA pour 2015-2020.

4 Subventions et participations

	Réalisé en 2013
SOCIAL	
Mission Locale	60 139.29 €
OSEZ	34 000,00 €
Centre O. Brachet - Ateliers d'insertion (Jard' inser)	12 000,00 €
ENSEIGNEMENT	
Lycée Camille Corot Morestel (foyer socio -éducatif+association sportive)	6 000,00 €
DEVELOPPEMENT	
Syndicat mixte Boucle Rhône (CDRA)	83 800,00 €
Syndicat mixte Boucle Rhône (SCOT)	65 726,00 €
Collecte et traitement ordures ménagères	2 509 108,90 €
CULTUREL / PROMOTION PATRIMOINE	
Association Brangues village littérature - ABRAVL	11 000,00 €
AMAPAC	3 000,00 €
INCENDIE SECOURS	
Contingent incendie	744 723,46 €
Amicales sapeurs-pompiers	16 571,90 €
AGRICULTURE	
Service agricole de remplacement	8 080,00 €
Société agriculture pratique (comice agricole)	4 788,32 €

5 SDIS

La compétence incendie et secours a été transférée des communes à l'intercommunalité dès 1986, sans transfert de charges ce qui signifie que les communes ont conservé les crédits qu'elles consacraient précédemment à cette compétence.

La CCPC est ainsi l'interlocuteur direct du Service Départemental d'Incendie et de Secours. En 2013, elle a versé, en lieu et place de ses communes membres, le "contingent incendie" soit **744.723 €** dont le montant augmente en parallèle de l'augmentation de la population du Pays des Couleurs et notamment avec l'arrivée au 01.01.2013 de Corbelin.
La CCPC reste fortement **attachée au maintien du volontariat** des sapeurs-pompiers, complément indispensable aux côtés des professionnels.
C'est pourquoi elle soutient les amicales et les jeunes sapeurs-pompiers soit plus de 16.572 € versés en 2013.
Elle veille au bon entretien des casernes mises à disposition du SDIS et gère les logements des casernes de Morestel et des Avenières.
Ces logements restent réservés aux sapeurs-pompiers volontaires afin de faciliter là encore les interventions de secours aux personnes.
Enfin, elle compte parmi ses agents un sapeur-pompier volontaire dont les missions relatives au gymnase du lycée et à l'entretien des bâtiments communautaires permettent sa disponibilité en journée. Il faut en effet souligner que les contraintes en matière d'emploi rendent de plus en plus difficile la participation des sapeurs-pompiers volontaires aux interventions de secours pendant leur temps de travail.

11] La CCPC au quotidien

1 Accueil stagiaires

La CCPC reçoit très régulièrement des demandes pour l'accueil de stagiaires auxquelles elle répond positivement chaque fois que l'accueil peut se faire dans des conditions satisfaisantes.

En effet, accueillir un stagiaire, c'est prendre le temps de l'encadrer, de lui montrer les techniques professionnelles et de le laisser s'expérimenter dans la pratique selon son niveau de formation. Naturellement, ce sont surtout les métiers administratifs qui peuvent ainsi être abordés à la CCPC.
Il est cependant important de participer à la formation des jeunes en permettant leur mise en situation professionnelle.

En 2013, la CCPC a accueilli **5 stagiaires** dont 4 en BAC Professionnel et 1 en formation professionnelle au métier d'agent administratif.

2 Formation des agents

En 2013, les 22 agents de la Communauté de Communes du Pays des Couleurs ont suivi 91 jours de formation (principalement dispensée par le CNFPT Rhône-Alpes Grenoble en lien avec l'activité des agents).

De plus, 3 agents ont également bénéficié du droit individuel à la formation (DIF) à hauteur de 101 heures (cours collectif d'anglais).

Un groupe de travail "formation" existe sur le territoire du Pays des Couleurs et organise des formations pour l'ensemble des agents des communes, de la Communauté de Communes et du syndicat intercommunal de collecte et de traitement des ordures ménagères (SICTOM).

En 2013, 13 sessions de formations ont permis aux agents d'accroitre leurs connaissances et leur potentiel professionnels dans les domaines suivants : informatique (perfectionnement Word-Excel, logiciel net-entreprises), juridique (rédaction des arrêtés et délibérations, marchés à procédure adaptée, règlementation et prévention des risques en ERP 5ème catégorie), sécurité (assistant de prévention, sauveteur secouriste au travail), technique (entretien des locaux).
De plus, il a été créé un réseau des assistants de prévention du Pays des Couleurs. Son but est l'échange d'expériences, de conseils pratiques et le soutien aux agents qui sont nommés et qui exercent la fonction.

3 Service informatique

Bien qu'elle ait besoin de disposer de compétences informatiques en interne, la taille de la CCPC ne lui permet pas de recruter un informaticien, professionnel rare sur le marché et par conséquent onéreux et susceptible de muter facilement.

En parallèle, la CCPC est soucieuse de valoriser son potentiel humain. C'est ainsi qu'un agent administratif présentant de réelles facilités en matière bureautique s'est vu confier avec succès le portage du volet informatique sur l'équivalent d'un mi-temps. Cette formule a permis non seulement de répondre aux besoins de la collectivité mais aussi de fidéliser et d'encourager son personnel en lui ouvrant de nouvelles voies professionnelles.

Cet agent organise, planifie, met en place et gère l'ensemble du parc informatique des bâtiments de la CCPC. Deux sites sont reliés au siège de la CCPC par un lien informatique via une liaison sans fil (CANOPY)
Il assure la résolution des incidents de premier niveau et l'assistance des utilisateurs, tout comme le suivi des sauvegardes quotidiennes et la mise à jour sur le serveur des logiciels dédiés à un service particulier (droit des sols, finances...). Il fait des propositions concernant le renouvellement du parc informatique.
En 2013, 6 postes informatiques ont été renouvelés pour les services de la Communauté de Communes.

4 Travaux sur bâtiments

Comme chaque année, des travaux de réhabilitation et de remplacement d'équipements vétustes ou devenus inadaptés, ont été réalisés sur plusieurs bâtiments propriétés de la Communauté de Communes.

Hôtel Communautaire : nettoyage par jet d'eau haute pression de la façade avant et des espaces pavés.
Gymnase du Pays des Couleurs : pose de tôles laquées de protection sur les brises soleil bois et remplacement des cages de hand-ball datant de 18 ans.
Piste d'athlétisme et terrain de football : remise en fonctionnement par badge de la commande d'éclairage, nettoyage régénératif avec un matériel spécialisé du terrain de football et lavage du revêtement synthétique de la piste par projection d'eau sous haute pression (opérations étant à renouveler tous les 3 à 5 ans). L'entreprise chargée des espaces verts ramasse régulièrement les feuilles mortes et les résidus végétaux afin d'éviter le colmatage du revêtement synthétique et sa dégradation.

Maison du Pays des Couleurs : reprise de la peinture des murs intérieurs, remplacement en partie du revêtement de sol, fourniture, pose d'une porte double-vantail à l'entrée de la salle de projection des vidéos patrimoniales, fabrication sur mesure d'un placard et d'étagères de rangement.
Espace Claudel / Stendhal à Brangues : reprise de peinture sur certains pans de murs et remplacement de l'éclairage halogène par des projecteurs à LED.

4] GESTION BUDGETAIRE ET FINANCIERE

1] Compte administratif 2013
2] Principales recettes 2013
3] Principales dépenses 2013
- Dépenses de fonctionnement
- Dépenses d'investissement

1 Le Compte Administratif 2013

Le compte administratif 2013 de la Communauté de Communes se présente comme suit :

Le budget principal concourt à l'équilibre des budgets annexes qui sont :
-budget annexe Aménagement des Zones d'Activités
-budget annexe Construction et Location des Bâtiments Industriels

Budget principal

> FONCTIONNEMENT

recettes :	13 369 747
dépenses :	10 569 432
RESULTAT :	**2 800 314**

> INVESTISSEMENT

recettes :	4 561 757
dépenses :	2 391 302
Rés. d'investis. 2012 reporté :	8 570 310
RESULTAT :	**10 740 764**

Consolidation du budget principal et des budgets annexes

> FONCTIONNEMENT

recettes :	24 825 995
dépenses :	22 484 904
Rés. d'investis. 2012 reporté :	- 551 148
RESULTAT :	**1 789 943**

> INVESTISSEMENT

recettes :	15 898 865
dépenses :	11 940 793
Rés. d'investis. 2012 reporté :	4 993 091
RESULTAT :	**8 951 163**

2 Principales recettes 2012

1- Autofinancement :	11 836 194
2- Impositions directes :	7 810 450
3- Dotations :	3 064 421
4- Taxe d'enlèvement des ordures ménagères :	2 366 408
5- Rembours., prêt éco, FBIC, revers AC, subv. :	589 234
6- Amortissement :	382 280
7- FCTVA et divers :	324 358
8- Produits de gestion courante :	128 468
TOTAL :	**26 501 813**

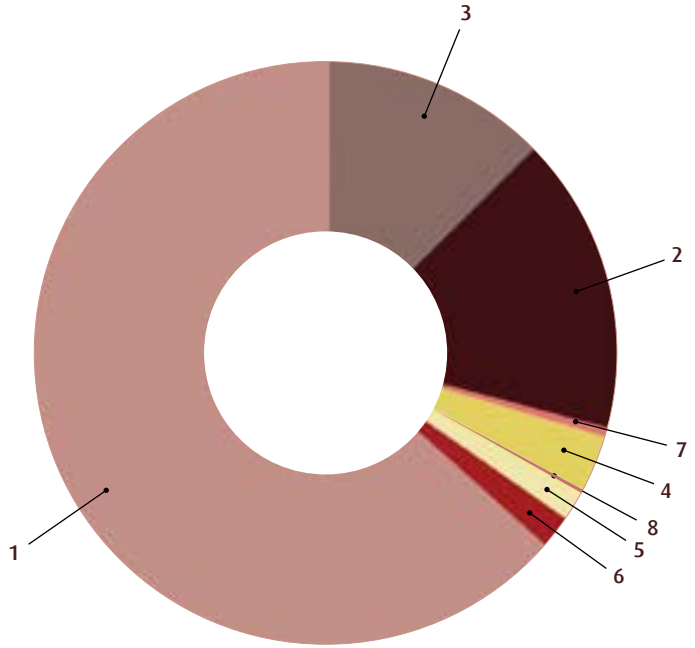

3 Principales dépenses 2013

1- Reversement aux communes 40,09% :	4 694 844
2- Ordures ménagères 21,43 % :	2 509 109
3- sports et jeunesse 8,77% :	1 027 287
4- Administration générale 8,77% :	1 026 747
5- Urbanisme Environnement dévelop. du Territoire 8,42% :	985 684
6- Incendie et secours 6,95%:	813 714
7- Actions économiques 5,55% :	650 462
8- Logement - aide au locatif 4,23% :	494 745
9- Culture 2,36% :	276 501
10- Dette 1,42% :	166 728
11- Social 1,39% :	162 596
12- Enseignement et formation 1,15% :	134 525
13- Agriculture 0,08% :	9 793
14- Familles 0,07% :	8 000
TOTAL :	**12 960 735**

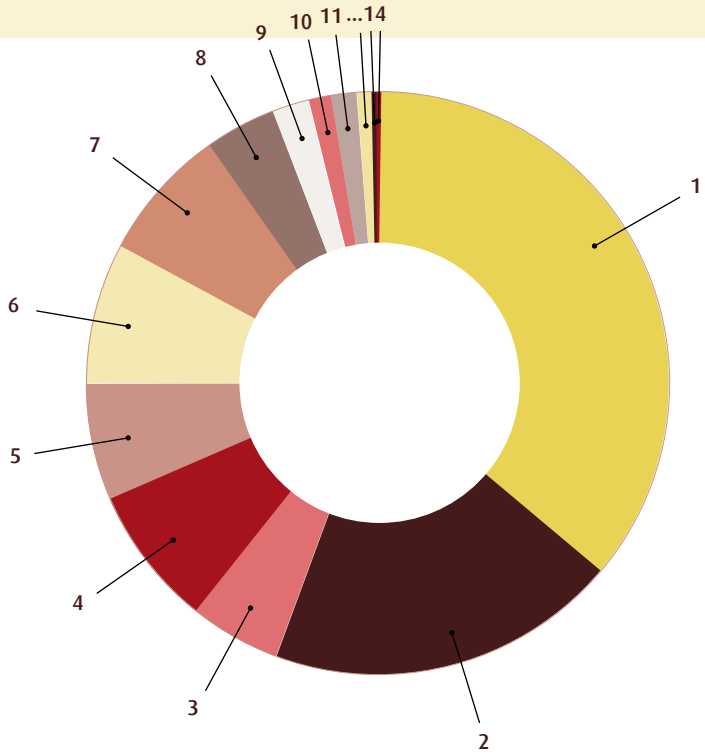

Dépenses de fonctionnement

Le ratio charges réelles de fonctionnement/habitant est de 303,70 €/h (dernière moyenne nationale commue pour les EPCI en 2012 : 455 €/h)
Les reversements aux communes par le biais des attributions de compensation (3 593 303 €) et des dotations de solidarité (520 598 €) restent la principale dépense de fonctionnement (ligne atténuations de produits). En 2013, la CCPC a également versé aux communes des subventions pour 580 943 €. L'endettement de la CCPC au 31.12.2013 est faible à 18,44 €/ habitant (moyenne nationale : 147 €/habitant) et s'éteindra en 2016.

1- Atténuation de produits 38,98 % :	4 120 204
2- Revers. de la TEOM au SICTOM 23,74 % :	2 509 109
3- Subventions participations 13,27 % :	1 402 176
4- Charges générales 11,62 % :	1 228 105
5- Charges de personnel 8,54 % :	902 785
6- Autres charges dont amortissements 3,67 % :	387 586
7- Charges financières 0,18 % :	19 468
TOTAL :	**10 569 433**

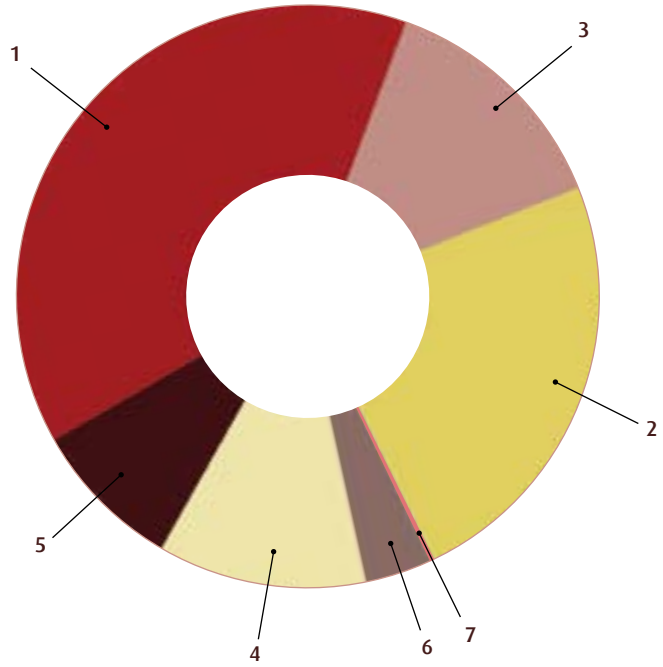

Dépenses d'investissement

1- Natation en milieu scolaire :	796 935
2- Etudes, subvent. diverses :	467 355
3- Aménag. éco. du territoire :	375 549
4- Subv. hôpital de Morestel 3ème année :	333 333
5- Capital des emprunts :	143 263
6- Voie verte Via Rhôna :	111 366
7- Achat de matériel et mobilier :	65 718
8- Eclairage public :	65 273
9- Travaux pelouses sableuses + divers :	23 160
10- Equipement sportif du lycée :	9 350
TOTAL :	**2 391 302**

De 2011 à 2013, la CCPC aura participé à la rénovation de l'hôpital de Morestel pour un total de 1 000 000 €.

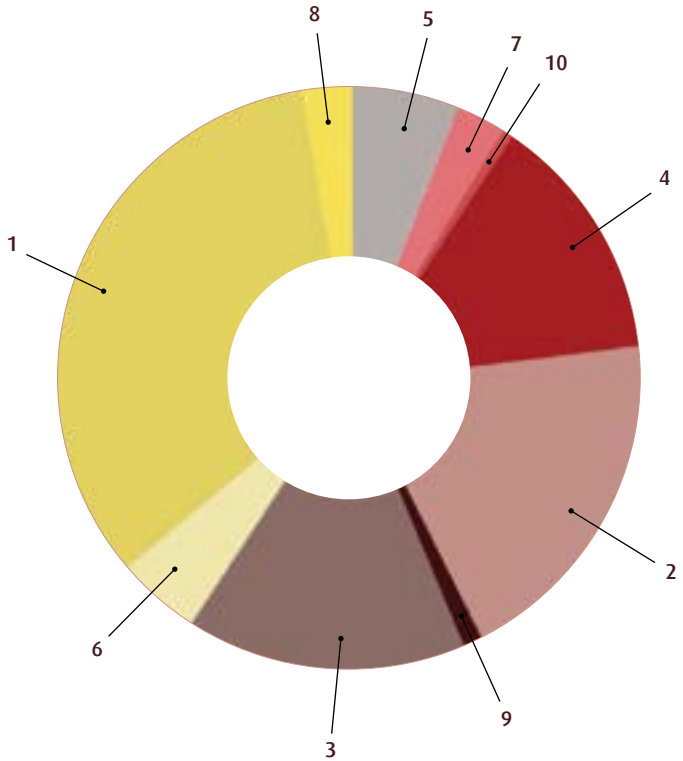

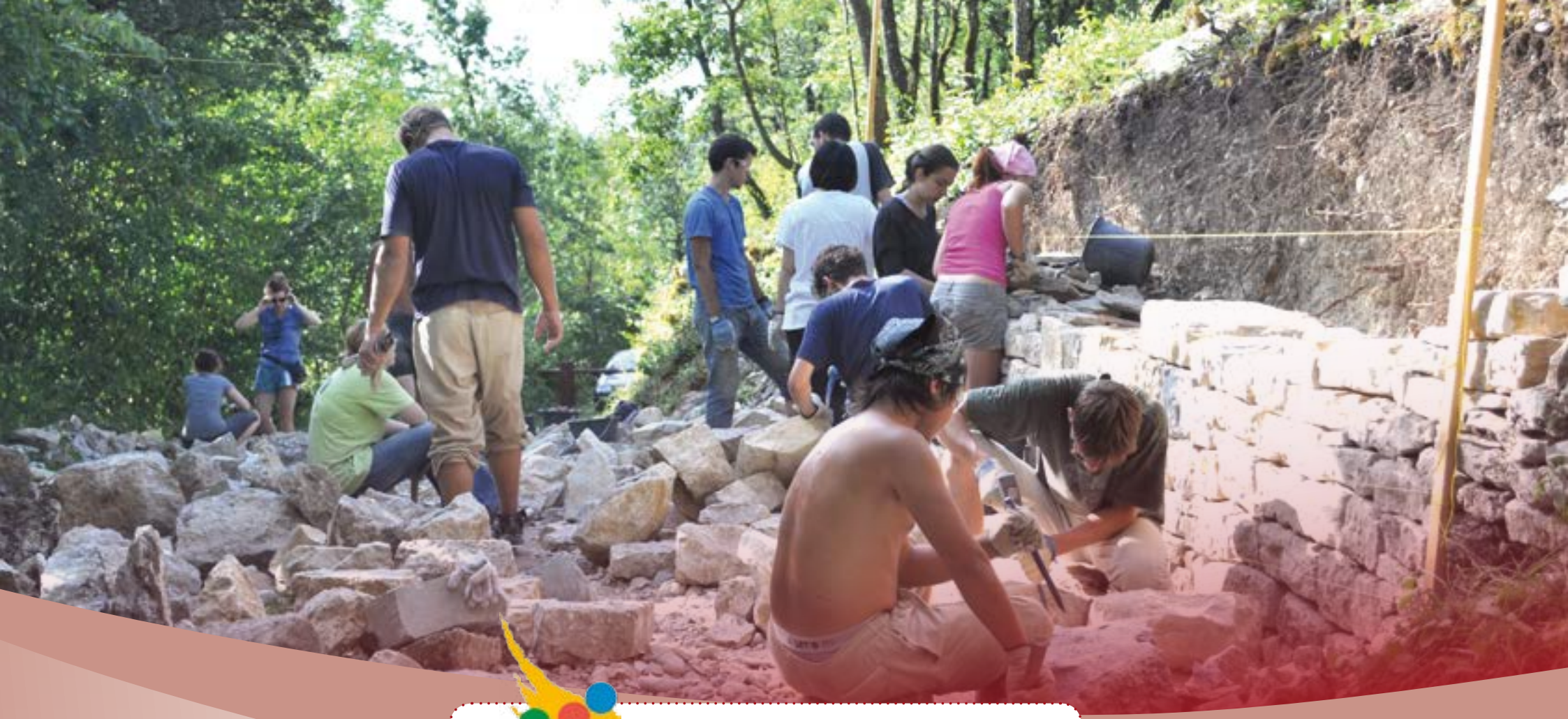

Communauté de Communes du Pays des Couleurs

574 rue Paul Claudel
BP 34
38510 MORESTEL

Tél. 04 74 80 23 30 - Fax : 04 74 80 40 39
Courriel : contact@lepaysdescouleurs.fr
www.lepaysdescouleurs.fr

Directeur de la publication : Olivier Bonnard
Crédits photos : CCPC - IFKA GRAFIK - Fotolia - Coquaz Danielle
Création graphique : IFKA GRAFIK 04 74 96 27 82
Impression : Imprimerie Fouquet-Simonet.
Brochure imprimée à 350 exemplaires sur papier recyclé.